

HA.01.129

Inventaire des archives de
Gustave Vervloet

1873 - 1953

Description des archives

Nom:

Archives Gustave Vervloet

Référence:

HA.01.129

Dates extrêmes:

1894 - 1951

Importance matérielle:

0,4 m.l.

Langues des pièces:

Les documents sont rédigés en Français pour la majeure partie

Lieu de conservation:

Musée royal de l'Afrique Centrale

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

L'ensemble des archives de ce fonds peuvent être consultées librement au Musée royal de l'Afrique centrale selon les règles générales de consultation. Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur le site du Musée royal de l'Afrique central: <http://www.africamuseum.be>.

Conditions de reproduction

La reproduction de ces archives est autorisée pour autant qu'elle soit réalisée à des fins privées et qu'elle se conforme aux règles générales de reproduction. Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur le site du Musée royal de l'Afrique centrale: <http://www.africamuseum.be>.

Citation

Pour citer cet inventaire, il est nécessaire d'en donner d'abord la référence complète. Par la suite, la référence abrégée suffit.

Référence complète:

Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, Archives Gustave Vervloet, HA.01.129, numéro dans l'inventaire.

Référence abrégée:

MRAC, Gustave Vervloet, HA.01.129, numéro dans l'inventaire.

KONINKLIJK MUSEUM VOOR MIDDEN - AFRIKA - TERVUREN, BELGIE
INVENTARIS VAN HET HISTORISCH ARCHIEF - nr 4 - 1967

I N V E N T A I R E
P A P I E R S G U S T A V E V E R V L O E T

Major
(1873 - 1953)

par

Willy MARCUS

MUSEE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE - TERVUREN, BELGIQUE
INVENTAIRE DES ARCHIVES HISTORIQUES - n° 4 - 1967

AVANT - PROPOS.

En 1955, grâce au don de Madame Vervloet, les papiers de son époux, le major Gustave Vervloet, ont pris le chemin du Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren.

Ce fonds, composé entre autres de lettres, de documents officiels et de carnets de route, constitue un enrichissement indéniable aux sources permettant de mieux connaître l'oeuvre belge au Congo. Aussi nous a-t-il permis de donner à notre travail un caractère original.

En effet, en vue de l'élaboration de notre travail, nous avons étudié ces archives et ces documents ni inventoriés, ni exploités. Après quoi, nous avons dressé un inventaire détaillé des papiers du fonds Vervloet. Certaines recherches futures qui porteraient sur la partie orientale du Congo, entre 1900 et 1907, s'en trouveront peut-être facilitées.

Par ailleurs, comme le major Gustave Vervloet semble quelque peu oublié, nous avons entrepris l'élaboration de sa notice biographique et ce, de la façon la plus complète possible. Nous espérons ainsi voir déterminée un jour, sa juste place dans les rangs de nos nombreux pionniers coloniaux.

Notre gratitude va en priorité à Madame Vervloet, sans la générosité de qui, le présent ouvrage aurait pu, ne jamais voir le jour.

Nous remercions sincèrement les membres de la Chaire d'Histoire de l'Ecole Royale Militaire, et plus particulièrement le Capitaine A. Dubois, pour son aide et les conseils qu'il nous a prodigués tout au long de l'élaboration de notre étude.

Nous insistons sur l'amabilité et la précieuse collaboration de Monsieur M. Luwel, Chef de la Section d'Histoire de la présence belge à l'étranger du Musée Royal de l'Afrique Centrale, ainsi que sur celles de Monsieur G. Jockmans, préparateur-technicien de la même section.

Enfin, nous remercions l'Union des Vétérans Coloniaux, le Cercle Royal Africain, le Centre de Documentation du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, la Section des archives du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, la Société Commerciale et Minière du Congo et l'Institut Royal du Patrimoine Artistique.

TABLE DES MATIERES

Le partie : Notice biographique du major
G. Vervloet (1873-1953)

Avertissements	3
Introduction	5
Chapitre I - Le premier terme de G. Vervloet (1er juin 1900 - 13 septembre 1903)	
A. Le séjour à Kilo (3 novembre 1900 - 5 mars 1902)	7
B. Le bilan du séjour à Kilo	9
C. Le séjour à Mahagi (15 mars 1902 - 27 octobre 1902)	14
D. Le bilan du séjour à Mahagi	19
E. Le séjour à Luvungi (18 décembre 1902 - 1er juin 1903)	21
F. Le bilan du séjour à Luvungi	24
Chapitre II - Le second terme de G. Vervloet (18 février 1904 - 17 mars 1907)	
A. Le séjour sur le territoire de la Ruzizi- Kivu (juin 1904 - décembre 1907)	26
B. Le bilan du séjour sur le territoire de la Ruzizi-Kivu	28
Chapitre III - Du 17 mars 1907 au 31 juillet 1914	
A. En Europe du 17 mars 1907 au 18 mars 1911	30
B. Le troisième terme de G. Vervloet (18 mars 1911 - mars 1913)	31
C. Le quatrième terme de G. Vervloet (août 1913 - 31 juillet 1914)	32

Chapitre IV - Du 31 juillet 1914 à la mort de G. Vervloet, le 28 septembre 1953	33
Bibliographie	41
Annexes. I. Les distinctions honorifiques obtenues par le major G. Vervloet	44
II. Organismes auxquels adhéra G. Vervloet et les fonctions qu'il y assumait	46
III. Quelques publications de G. Vervloet	48

IIe partie : Inventaire du fonds des papiers
du major G. Vervloet (1873-1953)

Avertissement	53
Table des abréviations	55
Chapitre I - Commissions, Nominations, Distinctions	57
Chapitre II - Carnets de route	85
Chapitre III - Documents ayant trait aux séjours au Congo	
A. Correspondance	89
B. Autres documents	94
Chapitre IV - Documents ayant trait aux séjours en Europe	
A. Correspondance	97
B. Autres documents	102
Chapitre V - Publications de G. Vervloet	104
Chapitre VI - Journaux, revues, extraits et coupures de presse	
A. Journaux et revues	106
B. Extraits et coupures de presse	
1. Coupures et extraits datés et identifiés	107
2. Coupures et extraits soit non datés soit non identifiés	108
Chapitre VII - Divers	110
Table onomastique	113

PREMIERE PARTIE.

Notice biographique du major
G. Vervloet.
(1873 - 1953)

AVERTISSEMENT.

Dans les rares ouvrages susceptibles de mentionner G. Vervloet, nous n'avons soit rien trouvé, soit de trop maigres renseignements ne permettant pas d'en induire une notice biographique complète. De plus, en consultant des sources éditées, parfois contradictoires, nous nous sommes heurtés à d'importantes erreurs chronologiques et à des inexactitudes. Leur relevé pourrait d'ailleurs constituer une longue énumération. Nos recherches en vue d'aboutir à la présente notice, ont donc dû se baser presque exclusivement sur des archives et sur le fonds des papiers du major Vervloet.

Pour retracer les lignes de force du premier terme colonial de Vervloet, neuf de ses carnets de route (1) ont principalement servi de base à nos recherches. Or, le degré de vérité de ces écrits est souvent invérifiable, bon nombre des événements et anecdotes ayant eu Vervloet comme seul témoin capable de les noter. Que l'on nous comprenne bien cependant. Nous ne l'accusons pas d'avoir amplifié, dissimulé ou inventé quoi que ce soit. Objectivement pourtant, des faits échelonnés sur plusieurs années et rapportés parfois par un témoin unique, ne peuvent jouir d'un crédit absolu.

L'identification des toponymes et anthroponymes congolais, s'avérant souvent pleine de risques, nous en avons respecté l'orthographe originale.

Enfin, la présente notice biographique n'a pas la prétention d'être complète. L'absence totale de sources parfois, ne nous a pas permis de lui obtenir cette qualité.

(1) Cfr. Chapitre II de l'inventaire du fonds Vervloet.

INTRODUCTION.

Fils de François-Théodore et d'Adélaïde Remory, Jean, Antoine, Gustave Vervloet est né à Saint-Josse-ten-Noode le 10 novembre 1873. Il est issu d'une famille d'importants négociants en vins et spiritueux, dont le patronyme sert d'ailleurs à désigner un amer de l'époque.

Entré en 1886 à l'Athénée Royal de Bruxelles, il y termine ses humanités en 1892.

En 1893, lors du tirage au sort relatif à l'incorporation des miliciens, il obtient le n° 182, mais ses parents effectuent un versement de 200 francs qui doit permettre à leur fils d'être remplacé. Cette mesure n'aboutit-elle pas ou l'intéressé renonce-t-il au remplacement, on ne le sait. Toujours est-il que dès le 1er septembre 1893, Vervloet est sous les drapeaux, dans les rangs du 5e de ligne.

Passé au 6e de ligne le 7 novembre de la même année, il y prend du service actif à la date du 15 novembre 1893.

En 1894, il présente le concours d'admission à la section Infanterie-Cavalerie de l'Ecole Royale Militaire (1). Ayant réussi la première série d'épreuves, il semble alors que Vervloet échoue à la seconde, car il n'existe aucune trace de son passage par l'établissement précité.

(1) Il s'est déjà présenté à ce concours. pensons-nous, car nous avons trouvé des documents datés de 1893 y convoquant Vervloet cette année. (Cfr. Chapitre I, IIe partie.)

Nommé caporal, puis sergent, ensuite premier sergent (2), en 1897 il passe l'examen "A" afin d'accéder au rang d'officier. C'est avec la mention "assez bien" qu'il le réussit.

Un A. R. en date du 25 septembre 1899 sanctionne sa réussite, et Vervloet est donc nommé sous-lieutenant. Le jour de cette nomination, il est affecté au 11e de ligne.

Sans doute, inspiré par l'exemple de son frère Constant qui est parti en 1893 au Congo comme géomètre du cadastre, il répond alors lui aussi, à l'appel du Roi-Souverain.

Le 15 mai 1900, comme préalable à son départ pour l'Etat Indépendant du Congo (3), Vervloet est provisoirement détaché à l'Institut Cartographique Militaire.

A la date du 1er juin 1900 commence son premier terme colonial. Nommé sous-lieutenant de la Force Publique (4), ce jour il s'embarque à Anvers à bord de l'Albertville et entame la rédaction de carnets de route où il notera presque au jour le jour, ses impressions et les événements dont il est le témoin.

(2) Respectivement le 23 décembre 1893, le 16 mai 1895 et le 1er juin 1898.

(3) Désormais noté E. I. C.

(4) Désormais noté F. P.

CHAPITRE I

Le premier terme de G. Vervloet (1er juin 1900 - 13 septembre 1903).

A. Le séjour à Kilo (3 novembre 1900 - 5 mars 1902).

Le 25 juin 1900, il arrive à Boma où on le désigne pour la Province orientale. Après avoir emprunté le chemin de fer de Matadi à Léopoldville, Vervloet remonte le fleuve Congo jusqu'aux Falls (Stanleyville). Là, alors qu'il avait été initialement désigné pour la région de Beni, J. Malfeyt, le Commandant supérieur de la Province orientale, le charge d'assumer le commandement de la station de Kilo située aux sources de l'Ituri.

A cette époque, les postes de Mahagi, d'Irumu et de Kilo viennent d'être réunis administrativement et placés sous les ordres du lieutenant L. van Marcke de Lummen. L'ensemble qui a Irumu comme chef-lieu, s'appelle le territoire du Lac Albert et constitue une subdivision de la zone du Haut-Ituri, commandée dès juin 1901, par le commandant A. Sillye (1). Quant à la région de Kilo, elle a déjà à ce moment une certaine importance, à cause des richesses minières que certains y soupçonnent. En effet, le 20 mai 1895, J. Henry a découvert un filon de quartz aurifère près du village du chef Kilo (2) (3).

(1) Janssens E. & Cateaux A., Les Belges Au Congo, Anvers, T. II, 1909, p. 216.

(2) Dans l'introduction de son livre Vingt années à Kilo Moto (1920-1940) paru en 1950, le général G. Moulaert a contesté ce fait. Selon lui, la découverte d'or à Kilo était due à l'Australien Hannam et daterait de 1903. Henry protesta auprès des tribunaux et le 20 avril 1952, ceux-ci le reconnurent comme étant le premier à avoir signalé la présence d'or à Kilo.

(3) L'extraction de l'or dans la région de Kilo ne commencera qu'en juillet 1905 et se fera à 40 kilomètres au sud du poste que commanda Vervloet. C'est pourquoi la station de Kilo sera alors abandonnée. (Cfr. Janssens E. & Cateaux A., op. cit., p. 589).

Parti le 27 août des Falls avec une poignée de soldats et de porteurs indigènes, Vervloet arrive le 3 novembre 1900 à destination. Son voyage, effectué durant la saison des pluies, a donc presque duré deux mois et demi, et ayant pris la relève du lieutenant italien E. Pelissero qui rentre en Europe le 12 novembre, Vervloet devient donc le chef du poste de Kilo dès ce moment.

Le courrier d'Irumu du 18 juin 1901 lui apprend qu'il assumera désormais le commandement intérimaire et . . . à distance de la compagnie du Haut-Ituri en garnison à Avakubi, et forte de 550 hommes. En effet, le lieutenant suisse J. K. E. Federspiel, le commandant de cette compagnie, rentre en Europe par expiration de son terme de service, et les autorités ne peuvent lui désigner un successeur effectif. C'est donc ainsi que Vervloet se voit, à contre-cœur, imposé une besogne administrative considérable, qui ralentit d'ailleurs le rythme de ses reconnaissances géographiques, ethnographiques et militaires.

Ce n'est que le 22 juin 1901, qu'il rencontre les premiers Européens depuis le départ de son prédécesseur. Il s'agit de Mgr. H. Streicher, évêque de Tabarca, qui accompagné d'un secrétaire ecclésiastique, européen lui aussi, parcourt la région afin de juger de l'opportunité d'y établir une mission. Le 25 juin, Streicher quitte Kilo et dans le "Congo Belge" du 17 novembre 1901, il fait publier une relation de son séjour à Kilo, en y insistant sur les qualités d'initiative et de courage dont Vervloet a dû faire preuve dans sa solitude.

A la date du 21 août 1901, un décret du Roi-Souverain élève Vervloet au grade de lieutenant de la F. P.

Le 23 septembre 1901 seulement, alors qu'à l'époque les chefs de poste du territoire britannique de l'Uganda sont d'office placés par paire, si la station la plus proche est à plus de 40 miles (4), Vervloet reçoit un adjoint. Il s'agit

(4) Cfr. carnet de route II de Vervloet.

de J. V. André, ancien caporal à l'Armée belge. Vu son manque d'éducation, le chef de la station de Kilo ne l'aime guère (5), et lorsqu'il s'en va le 18 novembre seconder le sous-lieutenant J. Flamme à Mahagi, Vervloet en est réjoui.

Le 16 janvier 1902, une lettre du chef de zone Sillye annonce à Vervloet qu'il prendra sous peu le commandement du poste-frontière de Mahagi, car Flamme est appelé à remplir d'autres fonctions. A l'annonce de cette nouvelle Vervloet est fort content, car il sent que bientôt il sera délivré de sa besogne administrative de commandant intérimaire de la compagnie du Haut-Ituri.

Malgré son proche départ, van Marcke de Lummen lui envoie le 2 février, le sous-officier J. B. A. Getteman en tant qu'adjoint. Cependant, comme celui-ci est "renvoyé d'Irumu pour punition et par mesure d'ordre" (6), Vervloet ne s'étonne pas de l'y voir rappelé le 17 février.

Le 11 février, le commis de 2e classe L. Hanouille, vient prendre la relève au commandement de la station de Kilo et Vervloet quitte le poste à la date du 5 mars 1902. Auparavant, il a toutefois joyeusement renvoyé à Avakubi, les 3 caisses d'archives de la compagnie du Haut-Ituri qui sera désormais commandée par le lieutenant M. Siffer.

Le 15 mars Vervloet arrive à Mahagi.

B. Le bilan du séjour à Kilo. (7)

Objectivement, la situation générale de la station de Kilo n'est pas brillante lorsque Vervloet y arrive.

(5) Cfr. carnet de route III, p. 69.

(6) Cfr. carnet de route IV, p. 58.

(7) Cfr. les 5 premiers carnets de route qui s'y rapportent.

Comme Pelissero a emporté les quatre dernières poules pour son voyage de retour et qu'il n'y a pas de chèvres, ni autre petit bétail, le problème des vivres se pose dès le début et, séparé de Mahagi et d'Irumu par de longues journées de marche, Vervloet doit au début se nourrir exclusivement de patates douces et de viande de singe.

Par ailleurs, la région est fort peu connue tant du point de vue géographique qu'ethnographique. La preuve, c'est que les limites du territoire de Kilo ne sont fixées qu'en novembre 1901 par van Marcke de Lummen, et que la plupart des cours d'eau de la contrée ne sont pas encore déterminés exactement, si pas inconnus. Sachant cela, comment dès lors s'étonner que les populations locales ne sont que peu connues, insoumises ou ouvertement hostiles. Les rares courriers reliant Kilo à Mahagi et à Irumu sont d'ailleurs fréquemment attaqués.

Quant aux voies d'accès au poste de Kilo, elles sont pratiquement inexistantes, tandis que la station elle-même se trouve à l'état embryonnaire, et n'est matérialisée que par quelques cases mal alignées.

Enfin, signalons les rigueurs du climat, l'absence totale du moindre confort, et le trafic d'ivoire qui règne dans la région (8).

+

+

+

(8) l'E. I. C. rachète l'ivoire aux indigènes, par l'intermédiaire de ses chefs de poste et le paie 1,5 F. le kilo. En Uganda, les Britanniques le paient jusqu'à 11 F. et vont même jusqu'à l'échanger contre des fusils à piston. (Cfr. carnet II, p. 85).

Pour remédier au problème des vivres, Vervloet fait aussitôt ensemer 6 ares, ce qui doit suffire aux besoins du poste entier. En attendant la première récolte, van Marcke de Lummen et Flamme (9) lui envoient des poules, des chèvres et des légumes afin qu'il puisse varier l'ordinaire de Kilo.

En vue de mieux connaître la région, Vervloet entreprend de nombreuses reconnaissances dont voici les principaux résultats géographiques.

D'abord il reconnaît les cours de l'Ituri, de l'Abumbi et d'une partie des affluents de celui-ci. Ensuite, il rectifie partiellement la carte de la contrée où coulent ces rivières. Disposant d'un croquis laissé par Pelissero, Vervloet reconnaît le Chari et établit que celui-ci, au lieu de se trouver à 29 kilomètres de Kilo, comme le mentionne son prédécesseur, coule à 60 kilomètres de là. Il découvre aussi quelques rivières de moindre importance comme la Mokada. Le 27 janvier 1902, Vervloet achève la carte au 1/40.000^e de la zone d'influence du poste; seul le nord de la contrée y figure encore en blanc, car il comptait l'explorer en 1902.

Signalons enfin ses reconnaissances sur les routes de Kilo-Irumu et de Kilo-Mahagi, ainsi que son expédition à Adjamu en vue de frayer un chemin vers Andelogo situé sur la route Nepoko-Irumu (10).

Quant aux résultats ethnographiques de ses reconnaissances, Vervloet situe d'abord les anciens et les nouveaux villages autour de la station. Au cours de ses deux premières reconnaissances, il recense une douzaine d'agglomérations, alors que le village le plus proche se trouve à trois journées de marche de Kilo. Le 22 mars 1901 déjà,

(9) Respectivement donc chefs des stations d'Irumu et de Mahagi.

(10) Cette liaison fut décidée par A. Sillye.

il signale avoir reconnu et localisé 8 tribus, tout en mentionnant les noms de leurs principaux notables. Afin aussi de connaître ceux qui inquiètent ses courriers d'Irumu et de Mahagi, il détermine le nombre et le nom des populations établies à proximité des routes.

Après cela, Vervloet s'attaque à la soumission pacifique de son territoire. Son but est d'amener les populations indigènes à installer leurs villages, non loin de la station et le long des routes de Mahagi et d'Irumu. Ainsi il peut les contrôler et les employer au portage, soit pour défricher les chemins, soit pour travailler dans les plantations du poste. Pour réaliser son programme, Vervloet entre alors en relations avec les chefs indigènes, mais au début il connaît quelques échecs, car à son approche, les populations effrayées se retirent simplement dans la forêt, sans qu'il soit possible de les en faire sortir. Parfois aussi, des flèches répondent à ses appels de "Molembé, Molembé" (11).

Par la palabre d'abord (12), par la contrainte ensuite, il commence par mater un certain Tchuru, le chef des Bamengo. Il l'emmène et le retient prisonnier jusqu'à ce que sa tribu sorte de la forêt et vienne se soumettre à la station. Il relâche alors Tchuru, et peu après il soumet un autre chef nommé Patchu.

"Bwana Tala-Tala" (13) essaie alors d'entrer en relations avec Walu (14), un des chefs rebelles les plus influents de la contrée. Lorsque par hasard, Vervloet sait où le contacter, c'est chaque fois l'échec : Walu s'enfuit et s'installe ailleurs dans la forêt, van Marcke de Lummen, mis au courant de ce fait, vient en

(11) Paix, paix.

(12) Nous référant à un rapport officiel daté du premier semestre de 1901, signalons que Vervloet parlait le Bangala, le Swahili et certains idiomes de la région.

(13) Surnom de Vervloet à Kilo. Littéralement : "Seigneur Verre-Verre"; autrement dit : "Monsieur Lunettes".

(14) Un des 6 fils du vieux chef Kilo.

personne à Kilo pour mettre fin à cette situation, mais l'intervention militaire n'est pas nécessaire, car dès que Walu apprend l'arrivée des soldats d'Irumu, il se rend à Kilo, s'y soumet et accepte toutes les conditions posées par Vervloet. Après cela, van Marcke de Lummen retourne à Irumu et Sillye envoie une lettre de félicitations aux deux officiers, pour ce prompt résultat pourtant obtenu par des méthodes pacifiques (15).

Lors d'une opération de police, visant à désarmer les Baniari qui détiennent encore quelques armes à feu, Vervloet cerne de nuit le campement du chef rebelle n'Goŕ, conquiert rapidement le village, et son chef meurt le lendemain, suite à une blessure à la tête. Une bonne partie des fusils est alors récupérée, mais voilà que Walu fait à nouveau parler de lui : il s'enfuit de Kilo où on apprend bientôt qu'il négocie avec des éléments insoumis. Vervloet le fait capturer, l'enchaîne, et en tant qu'officier de la police judiciaire de Kilo, l'envoie sous bonne escorte à Irumu. Reconnu coupable d'assassinats, un conseil de guerre condamnera Walu à être pendu.

Le 2 février 1902, Vervloet organise une expédition punitive afin de récupérer les armes à feu du chef Gzela, mais malgré l'attaque-surprise de son village, celui-ci parvient à s'éclipser accompagné d'un bon nombre des siens. Sur ce, Vervloet incendie le village après y avoir récupéré quelques fusils et retourne à Kilo. Sa tentative de soumettre Gzela a donc échoué.

Malgré cela, il continue à pacifier la presque totalité de la région, et groupe plusieurs tribus le long des routes d'Irumu et de Mahagi, tout en créant sur celles-ci, des relais, des gîtes d'étape et des villages pour les courriers. Dans le même ordre d'idées, Vervloet fait défricher le tronçon est de la route Andelogo-Kilo qui débouche sur la route Nepoko-Irumu. Il contribue donc à créer une voie de portage qui joint Nepoko au Nil, en passant par Andelogo, Kilo et Mahagi.

(15) Cfr. carnet de route III.

Quant à l'aménagement de la station de Kilo, le successeur de Pelissero y fait construire de nombreuses cases en pisé, une prison, un vaste poulailler, des parcs destinés aux chèvres et un stand de tir à l'usage de la troupe (16). Les tortueuses voies d'accès au poste sont transformées en véritables avenues, bordées de jeunes arbres régulièrement espacés, tandis que les routes vers Irumu et Mahagi sont défrichées. Enfin, il étend l'étendue des cultures autour du poste, de façon à créer une véritable plantation de 25 hectares.

Voici donc brossé le tableau global des principales réalisations de Vervloet, tel qu'il nous est présenté en détail dans les 5 carnets ayant trait à Kilo.

C. Le séjour à Mahagi (15 mars 1902 - 27 octobre 1902).

Mahagi est situé à la pointe sud de l'Enclave de Lado et à une quinzaine de kilomètres de la rive gauche du lac Albert. On sait que lors des accords belgo-britanniques du 12 mai 1894, Léopold II s'est vu céder l'Enclave de Lado comme territoire à bail. Celui-ci était "limité au sud par une ligne partant d'un point situé sur la rive occidentale du lac Albert, immédiatement au sud de Mahagi et allant vers l'ouest jusqu'au point le plus rapproché de la crête de partage des eaux du Nil et du Congo" (17). En contre-partie, au sud de cette limite, les Anglais occupaient une bande de territoire de 25 km de large et courant le long de la rive occidentale du lac Albert (18).

-
- (16) Notons aussi l'aménagement d'un petit cimetière pour Européens, créé afin de recevoir en 1902, le corps exhumé de X. Donckier de Donceel, décédé dans la région en juillet 1898.
- (17) Cfr. article IV des accord du 12 mai 1894 (Carnet intitulé : Renseignements divers).
- (18) l'Enclave sera remise aux autorités anglo-soudanaises à la date du 16 juin 1910, mais Mahagi et la bande de 25 km qu'occupaient les Britanniques, passeront à perpétuité à l'E. I. C. dès le 9 mai 1906.
- (Cfr. Cornevin, R., Histoire du Congo, Paris, p. 141, et Cayen, A., Au service de la Colonie, Bruxelles, p.18).

Théoriquement, ces limites étaient nettes, mais voilà, à l'époque de Vervloet, aucune commission de délimitation n'est encore passée à Mahagi. En conséquence, il n'y existe aucun point de repère bien déterminé, permettant de matérialiser la ligne fictive séparant l'Enclave de la bande de territoire appartenant aux Britanniques. Un problème analogue existe d'ailleurs dans la partie ouest de la frontière méridionale de l'Enclave, car vu la largeur de la crête de partage des eaux du Nil et du Congo, il est impossible de déterminer cette frontière avec exactitude.

Toujours à l'époque de Vervloet, conformément aux désirs de Léopold II, une commission d'études s'attaque à la création d'une liaison ferroviaire, joignant le haut Congo au Nil et plus précisément Stanleyville à Redjaf (19). Evidemment, ce projet grandiose a tôt fait d'éveiller la méfiance des autorités britanniques de l'Uganda. En résumé, l'indétermination des frontières, l'appréhension des voisins de l'Est et la résolution belge de se maintenir dans l'Enclave, tout cela ne pouvait qu'y créer une atmosphère politiquement tendue. A titre d'illustration, il est défendu d'arborez un pavillon quelconque sur le territoire de l'Enclave; le drapeau de l'E. I. C. ne pouvant être déployé que par le porte-étendard d'une troupe (20). Le commandement d'un poste-frontière demande donc à l'époque et beaucoup de diplomatie, et énormément de fermeté vis-à-vis des éventuelles pressions britanniques.

Quant à l'historique du poste de Mahagi, il est assez mouvementé, au sens propre du mot. En 1899, le lieutenant H. T. Bryde a initialement occupé un endroit de ce nom, mais malheureusement situé en territoire britannique; les recommandations de H. Johnston, Commissaire spécial de Sa Majesté, en Uganda, l'obligèrent bientôt à reculer la station (21). Son successeur, J. Flamme la déplace à son tour, mais cette fois à cause de la mauvaise position topographique choisie alors par Bryde.

(19) Ce projet sera abandonné en 1903 au profit d'un contournement ferroviaire des Stanley Falls et d'une liaison avec le Katanga. (Cfr. Cornevin, R., op. cit., p. 129).

(20) Cfr. le carnet de Vervloet intitulé : Renseignements divers.

(21) Dans le carnet intitulé : Renseignements divers, se trouve la copie d'une lettre de Johnston à ce sujet.

Enfin, concernant l'organisation administrative, il est à noter que Mahagi dépend du Haut-Ituri, mais qu'en cas d'événements graves, la station sera placée avec les postes de Lado, Kéro et Dufilé, sous la direction de L. Hanolet, Commandant supérieur de l'Enclave et des territoires de l'Uele.

Voici donc la toile de fond, indispensable pour une bonne compréhension de ce qui suit.

+

+

+

A son arrivée, Vervloet est accueilli par Flamme et André, son ex-adjoint à Kilo. Ses sentiments à l'égard de ce dernier n'ont toujours pas changé. Quant au premier, bien que n'ayant jamais vu celui qui vient le remplacer, il est depuis longtemps épistolièrement en froid avec lui. Sans vouloir faire de jeu de mots, on comprend donc que c'est dans une atmosphère glaciale que se passe la remise et la reprise du poste de Mahagi.

Plus encore, la situation générale de la station déçoit fortement Vervloet. A part 1,5 hectare de patates douces desséchées, il n'y a pas de cultures. Il n'existe pas de magasin de vivres et de mess; quant au logement personnel que lui laisse Flamme, c'est un "trou de cochon" (sic). Les habitations du poste sont fort détériorées par les termites, et n'ont ni portes ni fenêtres. Le rare bétail est parqué dans un misérable kraal de 16 m², et fait plus grave, le portage n'a pas été organisé de façon satisfaisante. Quant aux effectifs de la station, Vervloet ne dispose même pas d'une quarantaine de soldats, alors que les postes britanniques limitrophes en possèdent une centaine chacun. Par ailleurs, comme Flamme a adossé Mahagi immédiatement à la chaîne de partage des eaux du Nil et du Congo, les environs ne sont pas toujours visibles. Cet emplacement peu judicieux ne permettant pas à la station d'être fortifiée efficacement, sa valeur tactique en est évidemment affectée, d'autant plus qu'elle ne dispose que d'une seule bouche à feu de 47 mm du type NORDEN-FELT.

De son temps, Flamme avait déjà soumis en grande partie les populations indigènes autour du poste, mais parfois, quelques tribus se rebiffent. encore: Keta, le grand chef de la région n'est d'ailleurs plus venu se présenter à Mahagi depuis longtemps, et Dieu seul connaît ses intentions. Quant aux chefs Bude et Agu, qui règnent au nord de la station, ils ont la fâcheuse habitude d'organiser des razzias chez les tribus voisines. En un mot, quoique en bonne voie, la pacification du territoire de Mahagi est loin d'être totale.

A noter en dernier lieu, que des Arabes suspectés de trafic, d'espionnage pour le compte britannique et de subversion auprès des indigènes, rôdent dans la région.

Aussitôt en fonction, le chef du poste de Mahagi apprend qu'une violente sédition vient d'éclater dans la région du n'Zi. André qui se trouvait près de cette rivière, a eu 8 de ses soldats massacrés par les Pamitu du grand chef Tchulu (22), mais Bôo et Dikwa le chef Wallendu ont aussi leur part de responsabilité dans ce soulèvement sanglant. Evidemment, la réaction ne tarde pas : André se met à traquer les coupables, mais peine perdue. Après tout un mois d'opérations et malgré les nombreux tués, aucun progrès n'est réalisé dans la pacification.

Peu avant ces événements, dans le cadre de l'organisation des frontières de l'Enclave, Sillye a demandé un croquis au 20.000e des environs de Mahagi, et ce dans un rayon de 3.500 m. Vervloet doit aussi en compléter un au 5.000e de la station même et de ses abords immédiats. Enfin, on lui demande de trouver un nouvel emplacement pour la redoute et le poste de Mahagi qui doivent être déplacés vu leur mauvaise position topographique et tactique. Après cela, il devra dresser les plans pour ces constructions et finalement les matérialiser.

(22) Déjà traqué antérieurement, mais sans succès par Flamme.

Le 15 juin 1902, une des deux brigades travaillant au chemin de fer Stanleyville-Redjaf est arrivée au poste pour y continuer ses travaux entre Irumu et Mahagi. Parmi les 4 Européens composant l'équipe, se trouve J. Vervloet (23) son cousin faisant fonction de chef de cette brigade. Comme celle-ci compte quelque 250 indigènes, le problème du portage, de la sécurité et du ravitaillement se pose immédiatement.

Il n'y a pas que la brigade à ravitailler : une semaine plus tard Mahagi accueille le sous-lieutenant H. K. Anzélius "de la marine américaine" qui passe dans la région afin de convoier jusqu'à Dufilé, 2 canons devant servir à la fortification de ce poste-frontière.

Le 20 juillet 1902, comme van Marcke de Lummen rentre en Europe par expiration de son terme de service, Vervloet est désigné pour le remplacer au commandement du territoire du lac Albert. Toutefois, au lieu de résider à Irumu comme son prédécesseur, il doit exercer cette fonction depuis Mahagi situé à la limite est du territoire. En même temps, il est nommé, mais toujours à distance, officier du ministère public près le conseil de guerre d'Avakubi. Les deux nominations entrent en vigueur le 1er août 1902.

Le 26 septembre, Hanouille, qui est désormais remplacé à Kilo par le premier sous-officier A. J. Arcq, arrive à Mahagi pour y seconder le chef de poste, car celui-ci a renvoyé André.

A part les fréquents et violents accès de fièvre qui terrassent Vervloet, signalons le 9 octobre, la mort de H. J. Denauw, le sous-officier chef d'escorte de la brigade du chemin de fer, puis le passage à Mahagi de deux Pères Blancs venus de l'Uganda. Notons enfin, la visite de Sillye qui s'est rendu dans la région suite à l'affaire du n^o Zi,

(23) Les 3 autres Européens sont J. N. C. Ansiaux, A. Delhaye et le sous-officier H. J. Denauw. Remarquons qu'en rapport avec l'orthographe du premier patronyme, Vervloet écrit toujours "Anciaux" ce qui n'est pas exact. En effet, à l'époque aucun personnage portant un nom écrit de cette façon, n'a participé aux travaux du chemin de fer dont il est question.

et celle de A. Adam, l'ingénieur en chef assumant la direction des travaux de la commission du chemin de fer Falls-Redjaf.

Ici se termine la liste des événements importants dont Vervloet a été le témoin à Mahagi.

Le 23 octobre 1902, malgré l'expiration prochaine de son terme et pour répondre à une réquisition urgente de P. M. A. Costermans, l'Inspecteur d'Etat au Kivu, Malfeyt le prie de se mettre immédiatement en route pour le Kivu. Il doit passer par Béni et Rutchuru, quant aux instructions concernant sa mission ou fonctions futures, elles lui seront données en cours de route.

C'est tout ce que Vervloet sait lorsque, le 27 octobre 1902, affaibli par un accès de fièvres, il quitte Mahagi désormais commandé par Hanouille.

D. Le bilan du séjour à Mahagi

Dès son arrivée, Vervloet fait connaissance avec le milieu géographique de Mahagi. Il y entreprend de nombreuses reconnaissances autour du poste, afin de trouver un nouvel emplacement pour celui-ci. Ensuite, il organise mieux le portage, en s'assurant la difficile collaboration des tribus proches de Mahagi. Cette réalisation est d'importance, car c'est ainsi qu'il vient grandement en aide à la commission d'études du chemin de fer Stan-Redjaf.

Quant au poste de Mahagi, il en réfectionne les habitations endommagées, en étend les cultures, y fait construire un nouveau kraal plus spacieux et enfin, il fait défricher la route de Mahagi à Kilikwa.

Vervloet s'attaque alors à la pacification de son territoire. Comme André, malgré des renforts venus d'Irumu et de Kilo, n'a pas réussi à étouffer la sédition sur le n'Zi, il décide de se rendre sur ces lieux. Il compte s'y emparer des chefs Bôo, Tchulu, Dikwa et aussi récupérer les armes à feu que ceux-ci possèdent suite au massacre des soldats d'André.

Le 24 mai 1902, il arrive sur le n'Zi, mais van Marcke de Lummen lui ordonne de retourner à Mahagi en escortant la brigade du chemin de fer Stan-Redjaf qui doit arriver à ce moment au n'Zi. Le 12 juin, Vervloet retourne donc à son poste avec quelques prisonniers, mais en n'ayant pas vraiment pu accrocher les éléments rebelles.

Il pacifie alors la région environnant immédiatement le poste. Il mâte d'abord, mais pacifiquement, le chef Tokukenda qui refuse à contribuer au ravitaillement du personnel du chemin de fer. Ensuite, il met fin aux agissements terroristes des chefs du nord, Agu et Bude. Le 10 août, comme Keta est antérieurement revenu se soumettre, Vervloet écrit dans son carnet de route, qu'il n'existe plus de tribus insoumises autour de la station.

Afin d'assurer mieux le contrôle de son territoire, il surveille aussi étroitement les quelques Arabes qui y circulent, en leur délivrant des patentes et des droits d'entrée ou de sortie de l'Enclave. Dans un même souci de sécurité, il contacte le chef Dobukela établi sur la rive droite du lac Albert, en vue désormais d'obtenir des renseignements sur les agissements de ses voisins britanniques. Avec ces derniers, si ce n'est que malgré l'interdiction Vervloet envoie son courrier par Wadelaï situé en aval sur la rive droite du Nil, il n'a pratiquement aucun contact.

Le 6 juillet 1902, aidé par Ansiaux, l'opérateur de la brigade du chemin de fer, il termine un croquis exact de la baie de Mahagi. Quant aux autres travaux cartographiques qui lui furent imposés, nous ne savons pas jusqu'à quel point il les a poussés.

Enfin, peu avant son départ de Mahagi, Vervloet fixe de commun accord avec Sillye, on ne sait où, un nouvel emplacement pour les fortifications et le poste de Mahagi.

E. Le séjour à Luvungi (18 décembre 1902 - 1er juin 1903).(24)

Conformément aux ordres reçus, Vervloet se met alors à descendre vers le Kivu en passant par Kilo, Irumu, Béni et Rutchuru. Le 27 novembre 1902, une lettre de Costermans lui demande de continuer jusqu'à Uvira, tandis que le 11 décembre il apprend qu'il sera affecté au poste de Luvungi. Arrivé là, il sera probablement mis à la disposition du commandant C. Tombeur (25) qui doit d'ailleurs remplacer Costermans après son départ pour l'Europe, au commandement de la zone Ruzizi-Kivu.

Trois jours plus tard, Vervloet arrive à Nya-Lukemba, après avoir traversé le lac Kivu, et y rencontre par hasard Costermans qui lui propose d'emblée de prolonger de 3 mois son terme. En effet, comme Vervloet n'a plus que quelques mois à séjourner au Congo, l'Inspecteur juge qu'une nouvelle affectation importante n'en vaut plus la peine. Après quelques heures de réflexion il accepte et se voit alors désigné pour remplacer le lieutenant P. Van Hende au commandement de la station de Luvungi.

Le 18 décembre 1902, malgré les fièvres qui l'ont à plusieurs reprises forcé à voyager en hamac, il arrive au lieu de sa nouvelle affectation. Le voyage a donc duré environ 50 jours.

+

+

+

Avant de continuer, un bref rappel d'histoire s'impose toutefois. On sait que selon la Déclaration de Neutralité du 1er août 1885, l'E. I. C. a été limité entre le lac Kivu et le lac Tanganika, par une ligne droite menée depuis l'intersection du 30^e degré de longitude est avec le parallèle de 1° 20' (26) jusqu'à la pointe nord du dernier lac cité. C'est donc ainsi

(24) Cfr. carnet de route VII.

(25) Le futur général baron Tombeur de Tabora qui à cette époque, exerce une direction générale sur l'instruction militaire à Luvungi.

(26) Ce point d'intersection se situe aux environs de Kabale.

que l'on avait séparé les possessions allemandes, du Congo. La Déclaration Complémentaire du 18 décembre 1894 devait d'ailleurs maintenir cette frontière (27), mais n'apportait aucun remède à son imprécision pratique; ce qui fait que le problème de la délimitation traînera jusqu'en 1910, date à laquelle il sera enfin résolu (28). Toutefois jusqu'à ce moment, le territoire par lequel passe la frontière théorique de 1885 et de 1894, est parfois contesté par l'E. I. C. et l'Allemagne.

Voilà brièvement pourquoi en 1902, Costermans entreprend la réorganisation militaire et administrative des territoires du Kivu-Tanganika, et en vue d'une meilleure défense à l'est, il choisit à la fin de cette année, Luvungi pour devenir le poste le plus important du Kivu, détrônant Nya-Lukemba dont une partie des effectifs sera transférée au nouveau poste clef.

Aussitôt arrivé à Luvungi, Vervloet se présente au commandant Tombeur qui vient à peine de se remettre d'une sérieuse maladie, ce qui peut expliquer sans doute le fait qu'il "est d'un abord assez froid. Enfin nous verrons par la suite". Le 22 décembre 1902 a lieu la reprise du poste et Vervloet, à peine âgé de 27 ans, est dès lors le chef de la station de Luvungi. Il doit y commander une colonne mobile de quelque 200 soldats, sans compter de nombreux travailleurs indigènes et une dizaine d'officiers, sous-officiers et agents d'administration européens. Par ailleurs le poste possède 3 canons NORDENFELT de 47 mm et comptera bientôt 800 bêtes à cornes, ce qui donne tout de même une idée de son importance.

La situation générale de Luvungi est bonne et au total il n'y a qu'un point digne d'être relevé. Située presque au confluent de la Ruzizi et de la Luvungi, la station a été déplacée de nombreuses fois et on y a fait des travaux de fortification inutiles. Une enceinte de 200 mètres de développement et comportant 500 meurtrières, entoure Luvungi; cependant, comme il n'existe pas de fossé autour de ce dispositif,

(27) Jentgen, P., Les Frontières du Congo Belge, Bruxelles, 1952, p. 15, 16, 18.

(28) Jentgen, P., op. cit., p. 48.

l'escalade en est facile, d'ailleurs la station ne dispose pas des effectifs nécessaires pour le défendre. Enfin, comme "à la moindre alerte le chef de poste doit pousser en territoire contesté avec 250 hommes", ce système n'a plus aucune valeur tactique.

Costermans charge alors Vervloet de construire une importante redoute capable de contenir 50 soldats, mais c'est le commandant du génie C. De Kemmeter qui va en faire les plans.

En janvier 1903 éclate une sédition dans la région et Tombeur y envoie Vervloet pour ramener le calme.

Le 22 mars, le capitaine F. Olsen arrive à Luvungi et y amène une centaine de soldats qui doivent en compléter la garnison, tandis qu'un mois plus tard arrive un 4e peloton. Les effectifs de la station sont ainsi portés à 429 soldats, mais le temps s'écoule. Le 1er juin 1903, Vervloet quitte Luvungi qui sera désormais commandé par le lieutenant O. Baudalet, pour qui Costermans "espère qu'il sera le digne successeur du si méritant Mr. Vervloet" (29).

Il ne lui reste dès lors qu'à retourner en Europe et le 4 juin, il quitte Uvira en compagnie de Costermans qui l'y attendait. Tantôt en pirogue, tantôt en steamer, ils descendent le Congo depuis Kasongo jusqu'à Léopoldville. Après s'être embarqués à Boma, ils arrivent à Anvers à la date du 12 septembre 1903.

Le premier terme de Vervloet est terminé, mais auparavant il a été promu au grade de capitaine de la F.P. à la date du 6 juin 1903 (30), tandis que le 27 juin, Sa Majesté lui a décerné l'Etoile de Service.

(29) Cfr. Carnet VII.

(30) L'intéressé ne l'apprendra que le 6 août en parcourant un numéro de "La Belgique Coloniale".

F. Le bilan du séjour à Luvungi (31).

Le 1er janvier 1903, après avoir déterminé l'emplacement futur de la redoute avec Tombeur, Vervloet fait commencer les travaux et s'y consacre jusqu'à son départ. Pourtant, lorsqu'il quitte Luvungi le fortin n'est pas encore achevé. Il a toutefois clairement tracé la voie pour Baudelet.

Le 22 janvier 1903, Vervloet part sur l'ordre de Tombeur, afin de ramener à la raison, le chef rebelle Nya-Kaziwa qui s'était pourtant soumis après une opération de police, antérieurement menée par Van Hende. Accompagné de 2 Européens et de sa troupe, Vervloet commence les opérations le lendemain.

La répression est sévère et à la date du 2 février on nous signale déjà de nombreux tués. Les combats sont d'autant plus violents que Nya-Kaziwa n'est pas le seul chef rebelle. Il y a aussi Monganga. Celui-ci, à la faveur d'un épais brouillard attaque le campement de Vervloet, mais "quelques salves bien ajustées" dispersent ses guerriers.

Le 14 février, Vervloet retourne à Luvungi car deux de ses adjoints y sont malades, terrassés par une hématurie, tandis qu'un troisième, celui qui le remplaçait aux écritures, s'est foulé le poignet droit. Ce dernier adjoint ne peut donc plus écrire et le travail administratif s'accumule en attendant que le chef du poste revienne.

Tout cela n'empêche cependant pas l'opération interrompue d'être couronnée de succès, car le 2 mars, Nya-Kaziwa vient se soumettre à Luvungi, suivi peu après dans cette voie par Monganga, qui lui aussi craint d'autres représailles sanglantes.

Pour ce qui est de l'aménagement de sa station, Vervloet en agrandit le camp des soldats, étant donné le gonflement des effectifs. Il étend ensuite les cultures de Luvungi, proportionnellement au nombre de ses habitants, et construit de nouveaux kraals pour le nombreux bétail.

(31) Cfr. carnet VII.

Tout au long de son séjour, il forme, instruit et entraîne la colonne mobile de Luvungi et le 13 avril 1903, lorsque Costermans inspecte la garnison, il lui présente 350 hommes alignés dans un ordre impeccable et qui, en grande tenue, lui rendent les honneurs.

Le 27 avril, il remet à l'Inspecteur d'Etat les plans pour le poste futur de Luvungi, mais nous ne connaissons pas la suite qui y a été réservée.

Quant à ses relations avec les autorités allemandes des territoires limitrophes de l'est, il n'y a rien à signaler, puisqu'il n'a eu aucun contact avec elles. A noter seulement, que lorsqu'il se rend de Nya-Lukemba à Luvungi pour en prendre le commandement, il passe par le territoire contesté et y rencontre deux Allemands avec lesquels il dîne sans plus.

Enfin, l'importante besogne administrative de Luvungi mise à part, il reste à remarquer que lors de son voyage de retour en Europe, il aide le chef du poste de Baraka, le lieutenant A. Dohet, à établir les plans d'un poste futur devant servir de garnison à une centaine de soldats.

CHAPITRE II

Le second terme de G. Vervloet (18 février 1904 - 17 mars 1907).

A. Le séjour sur le territoire de la Ruzizi-Kivu (juin 1904 - décembre 1907).

Après un congé d'environ 6 mois, Vervloet repart pour le Congo; Le 15 février 1904 il est nommé adjoint supérieur de 2e classe et trois jours plus tard, le Philippeville en partance d'Anvers le compte parmi ses passagers (1).

Le 15 mars, le jour même de son débarquement à Boma, Th. Wahis, le Gouverneur général de l'E. I. C., le désigne pour être affecté au territoire de la Ruzizi-Kivu. Deux jours après, Vervloet quitte Boma pour se rendre au lieu de son affectation et étant passé le 21 juin à Uvira, il arrive à Rutchuru un mois plus tard.

Déjà à partir d'ici nous perdons ses traces, mais cela ne signifie nullement qu'il reste inactif. En effet, la "Tribune Congolaise" du 4 mai 1905 contient un article relatant une opération de police menée dans la région des volcans. C'est Vervloet qui la dirige. Après avoir donné un relevé géodésique des principaux volcans de la contrée (2), l'article aborde l'opération elle-même. Il y a "pas mal de monde blessé dans la colonne Vervloet", car les Noirs embusqués dans de profondes grottes obscures s'y défendent résolument sans qu'il soit possible de les en faire sortir. Enfin, toujours sur un ton un peu cynique, l'article signale qu'un lion a enlevé, puis dévoré un soldat dans la région des volcans.

(1) Rappelons que la hiérarchie du personnel supérieur des districts était établie comme suit (par ordre décroissant) : commissaire général, commissaire de district de 1ère classe, adjoint supérieur de 1ère classe, adjoint supérieur de 2e classe, chef de zone de 1ère classe, chef de zone de 2e classe, chef de secteur de 1ère classe, chef de secteur de 2e classe. (Cfr. Annuaire officiel du Ministère des Colonies pour 1910, Bruxelles).

(2) Kania, Muhavura, Mikenno.

Apparemment et objectivement le contenu de cet article ne peut être considéré comme une "fuite". Mais sans doute existe-t-il à ce propos des prescriptions sévères, car le 31 mai 1905, le gouvernement de l'E. I. C., sachant que la presse belge a obtenu ces renseignements de Vervloet, celui-ci se voit infligé un mois de suspension de traitement (3). Par "mesure exceptionnelle" cette peine est toutefois ramenée à 15 jours.

Toujours à propos d'expéditions punitives, dans un rapport daté du 1er trimestre de 1905, ses supérieurs (4) lui reprochent des excès dans la répression qui l'oppose à une population dépendant du poste de Rutchuru et établie au sud de la rivière du même nom. Vervloet est d'ailleurs prié de s'expliquer à ce sujet.

Ce n'est que le 10 février 1906 que nous retrouvons alors sa trace. A ce jour en effet, il est désigné pour prendre le commandement de la bande de territoire entre Rutchuru et Béni (5).

Le 28 février 1906, il est nommé Juge au conseil de guerre établi au chef-lieu de ce territoire.

A la date du 25 septembre 1906, Vervloet est nommé lieutenant à l'Armée belge, mais le temps passe et le 26 décembre il remet son commandement au chef de secteur de première classe O. Baudelet.

Après être passé par Béni, Avakubi, il descend alors l'Aruwimi et la Lindi en pirogue, et le Congo en steamer.

Arrivé à Boma le 24 février 1907, c'est le Bruxelles-ville qui le ramène à Anvers. Il y débarque le 17 mars, bouclant ainsi son second terme.

(3) Wahis parle même d'un renvoi éventuel en Belgique.

(4) Notamment C. Tombeur.

(5) Cette subdivision territoriale vient d'être créée nouvellement et rattachée à la Ruzizi-Kivu. Cette zone qui dépendait en partie du Haut-Ituri, vient à ce moment d'être constituée en territoire distinct sous le nom de zone de la Rutchuru-Béni (Cfr. Janssens E., et Cateaux A., op.cit., p. 592).

B. Le bilan du séjour sur le territoire de la Ruzizi-Kivu (6).

Aussitôt en fonction dans la zone de la Rutchuru-Béni, "Vervloet eut a y organiser presque simultanément tous les services : les transports, la poste, les douanes, l'état-civil, ... Quant à sa politique locale, elle amena l'occupation pacifique de la plus grande partie de cette superbe région des volcans, habitée par des populations de pasteurs et de cultivateurs, très nombreuses et des plus intéressantes. C'est ainsi que Vervloet et ses sous-ordres(7) ont pu entamer le travail important du recensement de ces populations et de la cartographie de la région, travail qui put être commencé d'après des bases précises, grâce aux données obtenues déjà par la mission géographique du 30e méridien (8).

C'est au cours d'une des reconnaissances entreprises dans la région du S.-E., que Vervloet effectue l'ascension du volcan éteint, le Muhavura, et atteint, le 12 novembre 1905, le petit lac formé au sommet de ce cône immense, dans l'ancien cratère, à 4.213 m d'altitude (9) (10).

Il visite aussi, à diverses reprises, les villages lacustres établis dans la partie S.-E. du lac Albert-Edouard. Ces agglomérations singulières, mais fort peu salubres, qui constituent une véritable curiosité ethnographique, sont installées dans les parties peu profondes des baies du lac, et sont habitées par une population de pêcheurs; assez nombreuse et passablement farouche" (11).

En septembre 1906 se conformant aux instructions royales et gouvernementales consistant à "protéger et favoriser par tous les moyens, l'oeuvre hautement civilisatrice poursuivie

- (6) Les archives manquant à ce sujet, nous nous voyons obligés de recourir à des ouvrages édités qui seront d'ailleurs cités en bas de page.
- (7) Parmi lesquels figureraient A. Bogaerts, et H. VandenBerghe.
- (8) Placée sous le commandement de J. Bastien, cette mission opère dans la région dès 1905. (Cfr. Janssens E., et Cateaux A., op. cit. p. 468, 469).
- (9) Sur les cartes actuelles, le Muhavura est mentionné avec une altitude de 4.127 m.
- (10) Au total il effectuera 3 fois cette escalade.
- (11) Cfr. Janssens E., et Cateaux A., op. cit. p. 592-593.

par les missions du Congo" (12), Vervloet accompagne dans un voyage de reconnaissance autour de Béni, le R. P. G. Grison (13). Celui-ci vient de Stanleyville afin de procéder dans la région, à l'installation d'une nouvelle mission.

Un emplacement salubre étant choisi et grâce à la forte participation de Vervloet, 6 mois après se dresse la nouvelle mission. En témoignage de gratitude pour ce concours efficace, Grison la baptise du nom de Saint-Gustave.

Ainsi s'achève le bilan de son second terme, vu au travers des rares sources qui s'y rapportent.

(12) Cfr. Cornevin R., op. cit., p. 134.
(13) Préfet apostolique des Falls.

CHAPITRE III

Du 17 mars 1907 au 31 juillet 1914.

A. En Europe du 17 mars 1907 au 18 mars 1911.

Rentré en Belgique, ses deux termes coloniaux se font sentir et bien qu'il ne souffre d'aucune maladie grave, Vervloet est forcé de prendre du repos. Il en profite toutefois pour coordonner les notes relatives à ses séjours en Afrique.

Le 26 juin 1907, alors qu'il a fait la connaissance de Mme. Vigier F., née Garde Marie-Jeanne (1), il l'épouse à Bordeaux après quoi, tous deux viennent se fixer à Bruxelles. C'est ainsi que le 26 septembre de la même année, Vervloet est désigné conformément à sa demande, pour le 9^e de ligne en garnison dans notre capitale. A partir de ce moment, il cesse aussi d'être détaché provisoirement à l'Institut Cartographique Militaire.

Placé sous les ordres de deux anciens pionniers que sont le colonel E. J. Warnant et le commandant P. Colmant, Vervloet est dès lors tout naturellement amené à mettre sa parole et sa plume, au service de l'Idée coloniale fort discutée à l'époque. En effet, tant à l'étranger qu'en Belgique, nombreux sont les détracteurs à la fois du Congo et de Léopold II, qui envers et contre tout en tient fermement le gouvernail. Embrigadé dans une petite phalange de personnes actives dont le major R. Dubreucq est le chef de file, Vervloet se met donc à lutter pour le Congo.

Nommé en 1907 au Comité Central de la Société Belge d'Etudes Coloniales, puis membre du Comité du Katanga et enfin secrétaire de la section de vulgarisation du Cercle Africain, il parle en 3 ans devant plus de 50 auditoires. Dans un esprit de lutte analogue il publie de nombreux articles et études (2). Dans un 'Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie', il publie une étude ethnographique et géographique fortement documentée sur la région du Kivu et du Haut-Nil. On lui doit aussi une traduction commentée du service de campagne anglais, adapté aux troupes coloniales; cet ouvrage a paru dans un 'Bulletin de la Société Belge d'Etudes Coloniales' de l'époque.

(1) De nationalité française et née à Libourne le 19 octobre 1880.

(2) Cfr. annexe III.

Vers 1910 s'achève au Congo, l'économie basée sur la "cueillette", terme évocateur, mais qui caractérise en fait l'économie des débuts de la colonisation. Commence alors, mais timidement encore, l'industrialisation du pays. C'est sans doute à la lumière de ce changement, que Vervloet essaie à ce moment de se libérer de ses fonctions militaires, et de partir au Congo pour le compte d'une société commerciale, industrielle ou minière.

En 1910, il participe comme membre du Comité de l'organisation à Bruxelles, aux solennités du 1er juillet marquant le 25e anniversaire de la fondation de l'E. I. C.

B. Le troisième terme de G. Vervloet (18 mars 1911 - mars 1913).

Le 20 décembre 1910, il signe un contrat avec la Société Commerciale et Minière du Congo (Cominière) (3). Il s'y engage pour un terme d'une durée de 5 ans dont 4 à passer en Afrique en un ou plusieurs séjours. Le 1er séjour doit toutefois durer 2 années au minimum.

Comme préalable à son troisième départ pour le Congo, Vervloet obtient un an de congé sans solde à la date du 3 janvier 1911.

C'est en qualité de directeur régional des districts de l'Uele, de Stanleyville, de l'Aruwimi et de l'Ubangi qu'il s'embarque, le 18 mars 1911, à Anvers. Il est accompagné de sa femme.

En janvier 1912, Vervloet est mis en congé sans solde et versé dans le cadre des officiers de réserve.

Dans le courant du mois de mars 1913, il rentre en Europe, ayant achevé ainsi son troisième séjour au Congo (4).

(3) Constituée le 8 septembre 1910, soit peu avant.

(4) Malheureusement au cours de nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace de ses activités durant ce terme. Même les archives de la Cominière sont muettes à ce sujet.

C. Le quatrième terme de G. Vervloet (août 1913 - 31 juillet 1914).

En août 1913, toujours en qualité de directeur régional de la même société et accompagné de sa femme, il entame son quatrième terme. Il retourne aussi dans la partie nord-orientale du Congo.

A la date du 26 avril 1914, Vervloet est nommé capitaine en second de réserve, mais le 6 mai de cette année, alors qu'il séjourne à Ekwangatana, une nouvelle d'un tout autre genre lui parvient. Invoquant à tort ou à raison les difficultés financières de la Cominière, le Conseil d'administration de cette société a décidé de remercier Vervloet et de lui rendre sa liberté dès son retour en Europe. Toutefois, comme son engagement n'expire que le 20 décembre 1915, jusqu'à ce jour il lui sera payé ce qui lui est dû d'après son contrat.

Ainsi se termine ce quatrième et dernier terme dont une fois de plus, nous ne savons que fort peu de choses. Signalons cependant, qu'il en aurait profité pour faire traverser à sa femme, les régions fort peu visitées de la ligne de partage des eaux Uele-Ituri.

CHAPITRE IV

Du 31 juillet 1914 à la mort de G. Vervloet,
le 28 septembre 1953

Le 4 août 1914, suite à la violation de sa neutralité, la Belgique est en guerre, mais dès le 31 juillet le capitaine en second de réserve Vervloet accompagné de sa femme a quitté Matadi. Après être passé par Londres, il arrive à Anvers le 26 août, juste au moment où l'Armée belge se replie suite à sa première sortie. Immédiatement il se voit confié le commandement d'une compagnie du 9^e de ligne.

Le 13 septembre, alors que la deuxième sortie d'Anvers s'est terminée la veille, Vervloet prend part aux opérations de Wespelaar et de Haecht, au nord du canal Louvain-Malines. Au cours des combats, alors qu'il y commande la 4^e compagnie du 3^e bataillon de son régiment, des éclats de balles explosives l'atteignent à la cuisse et à la jambe gauches. Malgré ses blessures, il refuse d'être évacué, mais pendant quelque temps il doit se déplacer à bicyclette, étant donné les difficultés qu'il éprouve à marcher.

Lors de l'attaque allemande sur Anvers déclenchée dès le 27 septembre, les combats font rage sur la ligne des forts où Vervloet se trouve. C'est ainsi qu'on le retrouve, prenant part aux opérations de Wavre-Ste-Catherine, et sur la Nèthe lors du report de la défense belge sur ce cours d'eau.

Il participe ensuite à la glorieuse bataille de l'Yser et tout spécialement aux combats de Lombartzijde du 20 et de la nuit du 22 au 23 octobre 1914.

Par un A. R. en date du 30 avril 1915, Vervloet est promu au grade de capitaine-commandant de réserve, mais la guerre se poursuit et le front occidental s'est stabilisé dès fin 1914.

Le 12 mai 1915, au cours d'une patrouille de nuit en avant des lignes et aux environs de Stuyvekenskerke, il reçoit une balle dans la poitrine. Soutenu par un de ses soldats il parvient à rejoindre un poste de secours, mais cette fois la blessure est sérieuse. Ce n'est qu'après six semaines

de convalescence passées à l'Ambulance de l'Océan à La Panne, qu'il reprend part aux combats.

Le 5 octobre 1915, un A. R. réintègre Vervloet dans les cadres actifs des officiers d'infanterie.

Un jour, commandant intérimairement un bataillon de garde aux tranchées devant Dixmude, l'artillerie allemande se met à pillonner la position avec une rare violence. Les pertes sont sévères. Le 14 mai 1916, soit 2 jours plus tard, Vervloet est cité à l'ordre de son régiment, pour la conduite exemplaire qu'il imposa au bataillon lors du combat.

Fin 1918, l'heure de la défaite allemande a sonné et sur le front belge, l'offensive libératrice des Flandres démarre. C'est dans ce contexte tactique que le corps d'armée du général A. Jacques, auquel Vervloet appartient, se met le 28 septembre à progresser vers le sud et ensuite vers l'est de la forêt d'Houthulst. Au cours de la bataille de la crête de Flandre, Vervloet à la tête du 1er bataillon du 11e de ligne, enlève une forte position. Ce fait d'armes lui vaut la citation suivante : "Officier d'une bravoure et d'une audace remarquables. Le 29 septembre 1918 à la tête d'un bataillon dont il avait pris le commandement la veille, il s'élança à l'assaut du Stadenberg avec une crânerie extraordinaire enlevant ses hommes qui escaladèrent la crête dans un élan magnifique".

Même pas un mois plus tard, à la tête du même bataillon, "le 17 octobre 1918, dans un combat de nuit devant Hulste, il assumait avec compétence la prise de la rive gauche de la Lys, malgré les difficultés résultant de la pluie, de l'obscurité profonde et des nids de mitrailleuses ennemies" (1).

Enfin vient l'armistice, et à ce jour le bilan de guerre du commandant Vervloet est le suivant : 48 mois de front, 2 blessures (2). De capitaine en second de réserve il est passé au grade de commandant d'active et il a obtenu

(1) Citation.

(2) Ce qui lui donne droit à 7 chevrons de front et 2 chevrons de blessures.

des citations à l'ordre de sa division, de l'Armée belge et de l'Armée française. Enfin, bon nombre de distinctions honorifiques lui seront octroyées pour ses états de service entre 1914 et 1918 (3). A côté de ses activités purement militaires, notons que Vervloet s'est occupé au front de l'organisation du cercle artistique et littéraire de l'Armée de campagne. Il a aussi pris part à la création d'une section de propagande coloniale, mise sur pied avec l'aide du Département des Colonies.

+

+

+

Le 26 décembre 1918, Vervloet est commissionné major "pour la durée de la guerre" (4) alors qu'une semaine auparavant il a été adjoint au délégué militaire belge à la Commission Interalliée des Chemins de Fer qui siège à Bruxelles. Cette fonction il la remplira jusqu'au 18 mars 1920, date à laquelle il remplace le major H. Denis (5) comme délégué militaire auprès du réseau belge des chemins de fer.

Quelque temps avant cette dernière nomination, Vervloet s'est toutefois remis à défendre la cause coloniale. Secondé par un petit noyau de collaborateurs actifs et grâce à l'appui de milieux colonialistes belges (6), il met sur pied un vaste mouvement national de propagande. Il s'agit des "Journées Coloniales de Belgique". Sous la suggestion de l'ingénieur J. Habig, Vervloet prend comme base de l'initiative, un programme de fêtes à organiser le 1er juillet 1920 à l'occasion du 35e anniversaire de l'E. I. C. Quant aux buts du

(3) Cfr. annexe I de la première partie du présent ouvrage.

(4) Antérieurement et concernant cette promotion, il existe une importante correspondance avec les autorités compétentes, car il y eut contestation quant à la position d'ancienneté de l'intéressé. Cfr., chapitre I, IIe partie.

(5) Celui-ci sera ultérieurement ministre de la Défense nationale belge.

(6) Tels la Mutuelle Congolaise, l'Entr'aide Coloniale et l'Office belge de Colonisation au Congo.

mouvement, écoutons Vervloet (7). Il s'agit d'abord de créer une propagande active, pour incruster l'Idée coloniale dans toutes les classes de la société belge. Ensuite, il s'agit de recueillir les ressources indispensables à la vitalité de l'oeuvre et soutenir avec le reliquat des sommes récoltées, les organisations coloniales. En dernier lieu, on se propose de faire du 1er juillet un jour de fête nationale.

Le succès de ce mouvement est total et pour en prouver la popularité, notons que le "Pourquoi Pas?" du 1er juillet 1921, à l'occasion de la deuxième "Journée Coloniale", consacre sa couverture au major Vervloet. La renommée de l'oeuvre dépasse d'ailleurs nos frontières, puisque c'est sur le caractère des "Journées Coloniales" et avec la collaboration de leur fondateur, que seront créées en 1923 les premières "Journées Coloniales" en Provence et plus tard, les "Semaines Coloniales Françaises".

En 1924, après en avoir assumé dès le début la présidence, le major Vervloet reçoit le titre statutaire de Président-Fondateur des "Journées Coloniales", en raison des services rendus à ce mouvement.

Mais revenons en arrière. Par A. R. en date du 26 mars 1920, il a été nommé major et quelques mois plus tard il a été réaffecté au 9e de ligne, tout en continuant à assumer sa tâche de délégué militaire auprès du ministre des chemins de fer.

En janvier 1921, Vervloet obtient pour raison de santé un congé de 3 mois. Il est aussi autorisé à se rendre en France. C'est là, et plus précisément à Marseille, qu'il contacte les autorités locales compétentes qui préparent pour 1922, une grande exposition coloniale. Après alors avoir obtenu l'accord et la collaboration de milieux français, du Département belge des Colonies et de nos principaux organismes coloniaux, le major obtient pour la Belgique, l'autorisation d'y participer. C'est ainsi que la Chambre de Commerce belge à Marseille insère dans cette exposition nationale française, une brillante présentation de nos principales activités au Congo.

(7) Cfr. Numéro spécial de La Vie technique, industrielle, agricole et coloniale, Paris, 29 juillet 1924.

Un A. R. en date du 29 mars 1921 vient alors mettre fin aux activités militaires de Vervloet. Après s'être présenté à la commission d'examen des droits à la pension pour invalidité, il est pensionné et 35 % d'invalidité lui sont reconnus.

Vu les services que la presse est susceptible de rendre à notre Colonie, en 1922 il participe alors à la création de "l'Essorial" et en devient l'administrateur. Société d'impression et d'édition "l'Essorial" allait doter la Belgique d'un utile organe d'information à savoir "L'Essor Colonial et Maritime" (8) qui s'intéressera aux questions coloniales dans le monde entier. Plus encore, c'est J. Sépulchre, l'administrateur-délégué de "l'Essorial" qui ira fonder en Afrique, le quotidien "L'Essor du Congo".

En 1923, après s'être fixé à Paris, Vervloet y devient un trait d'union entre ceux qui en France et en Belgique se préoccupent de rattacher les deux peuples tant au point de vue colonial qu'économique et littéraire. Tantôt prenant part à la rédaction d'une publication, tantôt préfaçant un ouvrage il s'intéresse à l'action des associations coloniales françaises en général, parmi lesquelles on peut citer la "Ligue Maritime Coloniale" et la "Fédération Française des Anciens Coloniaux". C'est d'ailleurs avec le président de cette dernière, qu'il pose les premiers jalons pour la création d'une fédération coloniale interalliée. Il n'est donc pas étonnant, que le major ait été membre de bon nombre de sociétés, instituts, comités et autres organismes français (9).

Le 29 juillet 1924 paraît à Paris, un important numéro spécial de la "Vie technique, industrielle, agricole et coloniale" consacré au Congo Belge. Cet ouvrage est préfacé par Vervloet, qui en est d'ailleurs le directeur de la rédaction. En outre, il contient un article de sa main intitulé : "Les oeuvres de propagande, d'études et d'entr'aide".

Lors de sa transformation en 1926, Vervloet accepte la présidence du conseil d'Administration du "Comptoir Africain des Produits de l'Equateur" (10). Ultérieurement, il contribue à

(8) Plus tard cet organe fusionnera avec "La Dépêche Coloniale et Maritime".

(9) Cfr. annexe II à la présente notice biographique.

(10) C. A. P. E.

créer à Anvers la "Société Anonyme du Travail Industriel", groupement coopératif plus connu sous le nom de SATI (11). Contribuant alors à l'essor de cet organisme, il se met à publier de petits articles et ouvrages sur le copal congolais, afin de promouvoir ce produit sur le marché international.

En 1928, lors de la création par J. Henry de la Lindi de l'Association des Vétérans Coloniaux, le major y est reconnu membre-fondateur, tandis que plus tard il en deviendra le Vice-Président (12) et ce jusqu'à sa mort. Au sein du Comité d'Honneur de la "Mutuelle Congolaise", il occupera la même fonction.

Le 7 juillet 1930, Vervloet est désigné comme adjoint à l'officier supérieur délégué auprès du chef de groupe de la S. N. C. B. à Anvers. Fin de la même année il est aussi nommé membre du Jury de l'Exposition internationale d'Anvers.

Le 14 mars 1931, son nom est rayé de la liste des officiers retraités admis à reprendre du service, en cas de mobilisation de l'Armée. Bien sûr, cela n'empêche pas Vervloet de devenir membre du Comité de Patronnage de la participation belge à l'exposition coloniale internationale de Vincennes en 1931.

L'année 1935 voit l'ouverture d'une autre grande exposition, à savoir celle de Paris. Cette fois le major y participe en tant que délégué de "l'Association de la Presse Coloniale Belge" auprès du "Commissariat Général de Belgique".

A partir de ce moment, nous perdons les traces des activités de Vervloet, de sorte qu'il ne nous reste plus qu'un fait qu'à signaler. Le 7 septembre 1939, conjointement avec le général Henry et quelques autres membres de "l'Association des Vétérans Coloniaux", Vervloet adresse une

-
- (11) Le but de cette société est entre autres de traiter le copal du Congo, de façon à pouvoir le purifier et à en classer les variétés. Ainsi il pourra supporter une comparaison économique avec le copal venant d'autres colonies.
- (12) Secondant ainsi le général J. Henry de la Lindi jusqu'en mars 1947, date à laquelle ce dernier quitte la présidence de l'Association.

lettre au ministre des Colonies. Les signataires y proposent de servir "tant au Congo, qu'en Belgique" et préconisent la fondation d'un "conseil composé d'anciens serviteurs de la Colonie, qui pourrait la défendre et la préparer en cas de guerre" (13).

C'est sur cette manifestation de sa volonté d'encore servir que nous terminons la présente notice biographique.

Le 28 septembre 1953, alors que son 80e anniversaire était proche, le major est décédé à Ixelles, sans laisser de postérité; à la fin de ses jours, l'extrême faiblesse de sa vue l'avait fortement handicapé.

Jean, Antoine, Gustave Vervloet a été inhumé dans le caveau familial du cimetière de Saint-Josse-ten-Noode.

(13) Cfr. Bulletin des Vétérans Coloniaux, n° 9-10 de septembre-octobre 1939.

BIBLIOGRAPHIE.

A. Sources éditées et travaux.

Annuaire officiel du Ministère des Colonies pour 1910, Bruxelles, 1910.

BERNARD, H., Guerre totale et guerre révolutionnaire, T. I et Atlas, Bruxelles, 1965.

Biographie Coloniale Belge, Institut Royal Colonial belge, Bruxelles, T. I, 1948; T. II, 1951; T. III, 1952; T. IV, 1955; T. V, 1958.

CAYEN, A., Au service de la Colonie, Bruxelles, 1938.

CORNEVIN, R., Histoire du Congo (Léopoldville), Paris, 1963.

DAYE, P., l'Empire colonial belge, Bruxelles, 1923.

DEPESTER, H., Les pionniers belges au Congo, Tamines, 1927.

FLAMENT, F. et autres, La Force Publique de sa naissance à 1914, Bruxelles, 1952.

JANSSENS, E. & CATEAUX, A., Les Belges au Congo, Anvers, T. II, 1909.

JENTGEN, P., Les frontières du Congo Belge, Bruxelles, 1952.

JENTGEN, P., La Terre belge du Congo, Bruxelles, 1937.

LUWEL, M., Inventaire papiers Cyriaque Gillain, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, 1964.

MOULAERT, G., Vingt Années à Kilo-Moto, Bruxelles, 1950.

THURIAUX-HENNEBERT, A., Inventaire papiers Josué Henry de la Lindi, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, 1964.

B. Journaux et Revues.

Bulletin des Vétérans Coloniaux, Bruxelles, n° 9-10
de septembre-octobre 1939.

Le Congo Belge, numéro spécial de la Vie Technique,
industrielle, agricole et coloniale, Paris,
1924.

C. Sources inédites.

Les registres des matricules et le dossier colonial de G. Vervloet, conservés aux archives du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur. Dans un de ces registres, G. Vervloet y figure sous le n° 3361.

Le dossier militaire du major G. Vervloet, conservé à la Section de l'Historique de l'Armée belge.

Le fonds des papiers du major Vervloet, conservé au Musée Royal de l'Afrique Centrale et que nous avons inventorié dans la deuxième partie du présent ouvrage.

Le dossier G. Vervloet, conservé aux archives de la Direction du personnel de la Société Commerciale et Minière du Congo (COMINIÈRE).

Les registres de l'Ecole Royale Militaire, mentionnant les noms des officiers passés par cet établissement.

ANNEXES.

ANNEXE I.

Les distinctions honorifiques obtenues par le
major G. Vervloet (x).

c. A. Distinctions belges.

1. Etoile de service du Congo avec 2 Raies en argent. 9. 1906
 2. Chevalier de l'Ordre de Léopold avec Palme. 29. 8. 1915
 3. Croix de Guerre, avec 2 Palmes et 2 Lions. 18. 2. 1916
 4. Chevalier de l'Ordre Royal du Lion. 14. 11. 1918
 5. Chevalier de l'Ordre de la Couronne avec Palme. 18. 1. 1919
 6. Médaille de l'Yser. 26. 3. 1919
 7. Médaille Commémorative de la Guerre 1914-1918. 20. 9. 1919
 8. Médaille Interalliée de la Victoire. 20. 9. 1919
 9. Officier de l'Ordre de la Couronne avec Palme. 11. 4. 1921
 10. Croix Militaire de 2me Classe. 1. 6. 1921
 11. Officier de l'Ordre de Léopold. 21. 7. 1923
 12. Officier de l'Ordre Royal du Lion. 21. 7. 1923
-

(x) Par ordre chronologique.

13. Médaille Commémorative du Congo. 28.6.1929
14. Médaille Commémorative du Centenaire de l'Indé-
pendance Nationale. 8.4.1931
15. Commandeur de l'Ordre de Léopold II. 21.7.1931
16. Croix de Feu. 1932
17. Commandeur de l'Ordre de la Couronne. 1.7.1935
18. Commandeur de l'Ordre de Léopold II avec Glaives.
21.7.1939

B. Distinctions étrangères.

19. Chevalier de la Légion d'Honneur . 12.12.1918
20. Croix de Guerre française . 12.12.1918
21. Military Cross. 13.7.1919
22. Commandeur de l'Etoile Noire du Bénin. 9.3.1926
23. Médaille d'Honneur de la Ligue de l'Enseignement,
pour Services rendus aux Lettres Françaises.
15.6.1927
24. Médaille d'Honneur de la Société Nationale pour
l'Encouragement au Bien. 1.7.1934

ANNEXE II.

Organismes auxquels adhéra G. Vervloet et les
fonctions qu'il y assumâ.

A. En Belgique.

Président-Fondateur statutaire des Journées Coloniales
de Belgique.

Vice-Président de l'Association des Vétérans Coloniaux.

Vice-Président du Comité d'Honneur de la Mutuelle Con-
golaise.

Vice-Président de l'Entr'aide Coloniale.

Président de l'association : Les Amis du Cinéma Educa-
tif et Instructif.

Membre du Comité Central de la Société Royale Belge de
Géographie.

Membre de l'Association des Ecrivains et Artistes Colo-
niaux.

Membre du Cercle Royal Africain (BRUXELLES).

Membre du Royal Club Africain (ANVERS).

Membre-fondateur de l'Amicale des Officiers de la Cam-
pagne 1914-1918.

Membre-fondateur de l'Union Nationale des Officiers
Invalides de Guerre.

Membre-fondateur de la Fraternelle des Anciens Combat-
tants du 9e de Ligne.

Membre-fondateur de la Société Générale et Royale
des Officiers Retraités.

Membre de la Croix Verte Coloniale.

B. En France.

Membre du Syndicat des Journalistes et Ecrivains.

Membre du Comité de la Section Coloniale de la
Presse Latine.

Membre de la Société des Romanciers et Auteurs
Coloniaux.

Membre de l'Institut Colonial Français.

Membre de la Société de la Légion d'Honneur.

Membre de la Fédération Française et de la Fédéra-
tion Internationale des Anciens Coloniaux.

ANNEXE III.

Quelques publications de G. Vervloet.

- Aux Sources du Nil, bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 1909, p. 255 sv.
- La Région des Volcans, Expansion Belge, 1910, p. 429sv.
- Aux Sources du Nil. Dans la région des volcans, du lac Albert, Edouard et du Ruwenzori, bulletin de la Société Royale Belge de Géographie 1910, pp. 245-273, pp. 393-417.
- Du lac Edouard aux Stanley Falls, Expansion Belge, 1911.
- Le mouvement pan-nègre, bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 1921, p. 76 sv.
- La locomotion terrestre et aquatique, Revue Congo, T. II, 1921, p. 286 sv.
- La locomotion terrestre et aquatique. Le tank nautique de l'ingénieur Foenquinos. Revue Congo, T. I, 1922, p. 425 sv.
- Le copal du Congo, Paris, 1932, 54 pp.
- Le copal du Congo, production, exportation, traitement, utilisations industrielles, recherches scientifiques, Expansion Belge, 1934.
- Le copal du Congo. Le conditionnement du copal et le contrôle des exportations de ce produit du Congo Belge, Essor colonial et maritime, décembre 1936, p. 10 sv.
- A Kilo ... au début du siècle!, bulletin des Vétérans Coloniaux, avril 1940, p. 3-4.

- Le grand tourisme au Congo. Dans les mystères des ténèbres (Les grottes du Congo Belge), bulletin des Vétérans Coloniaux, numéro spécial de février 1947, p. 44-45.
- Le travail et la prévoyance sociale au Congo Belge, bulletin des Vétérans Coloniaux, juillet 1947, p. 19.
- Sur le chemin de la colonisation, bulletin des Vétérans Coloniaux, novembre 1947, p. 12 sv.
- Les chances du colonat blanc au Congo; pas de compétition avec l'indigène, bulletin des Vétérans Coloniaux, septembre 1947, p. 15-16 et novembre 1947, p. 15.
- A propos du colonat belge au Congo, bulletin des Vétérans Coloniaux, décembre 1947, p. 20-21.

DEUXIEME PARTIE.

Inventaire du fonds des papiers du
major G. Vervloet.
(1873 - 1953)

AVERTISSEMENT.

Le caractère hétérogène des papiers composant le fonds Vervloet, nous a amenés à scinder l'inventaire ci-après en 7 chapitres. De cette façon, nous avons créé des entités qui plus est, sont régies par un ordre chronologique auquel seul le dernier chapitre échappe. Toutefois, lorsque de par le caractère de certain papier, il nous a fallu choisir, entre la clarté et une présentation logique d'une part, et la stricte application de nos critères de classification et de chronologie d'autre part, dans ce cas nous avons sacrifié ces derniers.

Concernant les toponymes et les noms patronymiques mentionnés dans l'inventaire, nous avons adopté leur orthographe d'origine.

TABLE DES ABREVIATIONS.

A. i.	:	Ad intérim.
A. R.	:	Arrêté royal.
Bn	:	Bataillon.
Capt	:	Capitaine.
Cdt	:	Capitaine-commandant.
Cie	:	Compagnie.
C. M.	:	Circulaire ministérielle.
Col	:	Colonel.
Cpl	:	Caporal.
C. S. K.	:	Comité Spécial du Katanga.
Dact.	:	Dactylographié(e).
Div	:	Division.
Div Inf	:	Division d'Infanterie.
D. N.	:	Défense nationale.
E. I. C.	:	Etat Indépendant du Congo.
EM	:	Etat-major.
Ff.	:	Faisant fonction.
F. P.	:	Force Publique.
Gen	:	Général.
GenMaj	:	Général-major.
I. C. M.	:	Institut Cartographique Militaire.
I. R. C. B.	:	Institut Royal Colonial Belge.
Lt	:	Lieutenant.
LtCol	:	Lieutenant-colonel.
LtGen	:	Lieutenant général.
Maj	:	Major.
OJ	:	Ordre journalier.
QG	:	Quartier général.
Regt Inf	:	Régiment d'Infanterie.
Sgt	:	Sergent.
S. l.	:	Sans lieu (de rédaction).
S. l. n. d.	:	Sans lieu ni date (de rédaction).
SLt	:	Sous-lieutenant.
SOffr	:	Sous-officier.
U. N. O. I. G.	:	Union Nationale des Officiers Invalides de Guerre.

+ + +
+ +
+

CHAPITRE I.

Commissions, Nominations, Distinctions.

1. Papier de milice. G. Vervloet est invité à comparaître devant le Conseil de Milice qui siégera le 4 mai 1893 à l'Hôtel-de-Ville. Fait à Saint-Josse-ten-Noode, le 15 mars 1893. (s) O. Dauby, Secrétaire communal, et A. Steurs, Bourgmestre.
2. Papier de milice relatif à la levée de 1893 (1). La position de G. Vervloet sous le rapport de la milice est la suivante. "Désigné pour le service. Ce milicien a effectué le versement de 200 francs pour se faire remplacer par le Département de la Guerre". Bruxelles, le 21 juin 1893. Pour le Greffier provincial, (s) [illisible].
3. Circulaire imprimée émanant de l'Ecole Militaire et adressée à G. Vervloet. La 1ère série d'épreuves du concours d'admission à la dite Ecole débutera le 1er août 1893. On mentionne ensuite un horaire des épreuves et les règlements ayant trait à ces dernières. Ixelles, le 1er juillet 1893.(s) J.De Tilly, GenMaj, Président du jury.
4. Lettre manuscrite émanant du Ministère de la Guerre, annonçant à Mr. Vervloet F.-T qu' "il est sursis au remplacement de son fils Gustave, milicien de 1893. Ce dernier sera incessamment appelé à l'incorporation, et un congé ... lui sera accordé". Bruxelles, le 18 août 1893. (s) [illisible], Maj.
5. Ordre de départ relatif à l'incorporation des miliciens. "Le sieur G. Vervloet est invité à se trouver le 24 août 1893, à Bruxelles, rue Royale, 105 ...". Saint-Josse-ten-Noode, le 21 août 1893. (s) A. Steurs (2a).

(1) La date de naissance de Vervloet, qui y est mentionnée est erronée.

(2a) Ecrite en travers du document, une note manuscrite signale que l'intéressé "a versé 200 francs".

6. Ordre de départ relatif à l'incorporation des miliciens.
"Le sieur G. Vervloet est invité à se trouver le 1er septembre 1893, ... à Bruxelles, rue Royale, 105 ...".
Saint-Josse-ten-Noode, le 26 août 1893. (s) Steurs (2b).
7. Circulaire imprimée émanant de l'Ecole Militaire et adressée à G. Vervloet. La 2e série d'épreuves du concours d'admission à la dite Ecole [section Infanterie - Cavalerie], s'ouvrira le 12 octobre 1893. Ixelles, le 29 septembre 1893. (s) J. De Tilly.
8. Circulaire imprimée émanant de l'Ecole Militaire et adressée à Vervloet, Cpl au 6e de ligne. La 1ère série d'épreuves du concours d'admission débutera le 31 juillet 1894. On mentionne ensuite l'horaire des épreuves et les règlements qui ont trait à ces dernières. Ixelles, le 16 juillet 1894.
(s) De Tilly, Président du jury.
9. Circulaire imprimée émanant de l'Ecole Militaire et adressée au Cpl Vervloet du 6e de ligne. La 2e série d'épreuves du concours d'admission à la section Infanterie-Cavalerie, s'ouvrira le 11 octobre 1894. Ixelles, le 28 septembre 1894.
(s) De Tilly.
10. Lettre d'avis émanant du Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes, chargé par intérim du Département de la Guerre. " ... Sur la proposition du jury d'examen ... le sergent Vervloet ... a satisfait dans la session de 1897, à l'épreuve de la sous-lieutenance de l'examen "A" ... mention : assez bien, 52e avec une moyenne de 10,82".
Bruxelles, le 8 juillet 1897. (s) [illisible].
11. Lettre de nomination émanant du Ministre de la Guerre. Par l'A. R. du 25 septembre 1899, n° 13146, le 1er Sgt Vervloet du 6e est nommé SLt et désigné pour le 11e de ligne. Bruxelles, le 26 septembre 1899. (s) A. Cousebant d'Alkemade, Ministre de la Guerre.
12. Copie dact. de la lettre de nomination mentionnée ci-dessus.

(2b) Ecrite en travers du document, une note manuscrite signale que l'intéressé "a versé 200 francs".

13. Feuille imprimée datée Anvers, le 1er octobre 1899 et reprenant l' "Ordre de Régiment n° 310". A côté d'ordres régimentaires et journaliers, il y est question du 1er Sgt Vervloet du 6e qui passe au 11e en qualité de SLt.
14. Lettre manuscrite émanant du Département de l'Intérieur de l'E. I. C. et adressée à Vervloet, SLt au 11e. Le destinataire s'embarquera le 1er juin 1900 pour l'E. I. C. Bruxelles, le 12 mai 1900. (s) [C. A. M.] Liebrechts, Secrétaire général au Département de l'Intérieur.
15. Lettre de nomination émanant du Ministre de la Guerre et datée Bruxelles, le 15 mai 1900. Le SLt Vervloet y est désigné pour être provisoirement détaché à l'I. C. M. (s) A. Cousebant d'Alkemade.
16. Copie dact. de la lettre de nomination ci-dessus.
17. Lettre émanant du Département de l'Intérieur de l'E. I. C. et adressée à Vervloet. Celui-ci embarquera le 1er juin 1900 à bord de l'Albertville en partance pour le Congo. L'intéressé est prié de retirer son ticket de passage dans les bureaux de l'Etat, le 31 mai 1900. Bruxelles, le 23 mai 1900. (s) Liebrechts. En annexe à cette lettre ; les "Instructions à observer par les agents dès leur arrivée à Boma" et en vigueur par ordre de E. Wangermée, Vice-Gouverneur général.
18. Lettre de nomination émanant du Gouverneur général T. Wahis. Vervloet y est nommé SLt de la F. P. en prenant rang d'ancienneté dans la hiérarchie, à la date du 25 septembre 1899. Boma, le 27 juin 1900. (s) Wahis et G. van Damme, Secrétaire général.
19. Commission n° 346 datée Boma, le 9 juillet 1900. Vervloet sera attaché à la Province orientale et quittera Boma, le 11 juillet 1900. (s) Wahis et van Damme.
20. Par I. Deswert, Capt. Commission manuscrite désignant Vervloet pour commander le poste de Kilo. L'intéressé quittera Avakubi, le 27 septembre 1900. Avakubi, le 25 septembre 1900. (s) Deswert, Chef de zone du Haut-Ituri ff.

21. Par E. Pelissero, Lt. italien. "Procès-verballe" dressé le 6 novembre 1900 pour la remise et la reprise de la station de Kilo. Pour la remise, (s) Pelissero. Pour la reprise, (s) Vervloet.
22. Par A. Sillye, Chef de zone du Haut-Ituri. Lettre manuscrite adressée à Vervloet, par l'intermédiaire du Chef de territoire [van Marcke de Lummen]. "Le gouvernement n'ayant pas désigné de successeur à Mr. le Capitaine Federspiel pour exercer le commandement de la compagnie du Haut-Ituri, je vous désigne pour commander intérimairement la dite compagnie". Avakubi, le 5 mai 1901. (s) Sillye.
23. Lettre manuscrite émanant du Gouvernement local de l'E.I.C. et adressée à Vervloet. "... sous ce pli, l'ampliation d'un décret en date du 21 août 1901, vous nommant Lieutenant de la Force Publique". Boma, le 21 septembre 1901. (s) [illisible], Secrétaire général adjoint.
24. Le décret royal dont il vient d'être question et donné à Ostende, le 21 août 1901.
25. Par A. Sillye. Lettre manuscrite adressée à Vervloet. "J'ai le plaisir de vous transmettre par ce courrier, votre brevet de Lieutenant ... sincères félicitations ...". Camp de la voie ferrée "Lacs", le 29 novembre 1901. (s) Sillye.
26. Par L. van Marcke de Lummen à Vervloet. Note manuscrite à l'occasion de la nomination de Vervloet au grade de Lt. "De tout coeur, je me joins au Commandant Sillye ... très sincères félicitations". Irumu, le 12 décembre 1901. (s) van Marcke de Lummen.
27. Par A. Sillye. Commission manuscrite datée "Camp 9, V. F. L. T. [?]", le 26 janvier 1902. "Le Lieutenant Vervloet est invité à remettre le commandement du poste de Kilo au commis [L.] Hanouille et reprendre le commandement du poste de Mahagi, en remplacement du Sous-lieutenant Flamme, appelé à remplir une mission. Il remettra le commandement de la compagnie du Haut-Ituri, au Lieutenant [M.] Siffer actuellement à Avakubi", (s) Sillye.

28. Procès-verbal de remise et de reprise de la station de Kilo, dressé par Vervloet le 1er mars 1902. Pour la remise, (s) Vervloet. Pour la reprise, (s) L. Hanouille, Commis de 2e classe.
29. Par Vervloet. Liste manuscrite des archives et registres existant à Kilo en date du 1er mars 1902. Pour la remise, (s) Vervloet. Pour la reprise, (s) Hanouille.
30. Procès-verbal de remise et de reprise de la station de Mahagi, dressé et manuscrit par J. Flamme, le 17 mars 1902. Pour la remise, (s) Flamme. Pour la reprise, (s) Vervloet.
31. Par Flamme. Liste manuscrite des archives et registres existant à Mahagi en date du 17 mars 1902. Pour la remise, (s) Flamme. Pour la reprise, (s) Vervloet.
32. Par Sillye. Commission manuscrite datée Irumu, le 6 juillet 1902. "Je désigne le Lieutenant Vervloet pour exercer les fonctions d'officier du ministère public . . ." près le Conseil de Guerre siégeant à Avakubi. (s) Sillye, Juge du Conseil de Guerre d'Avakubi.
33. Par Vervloet. Copie ou minute de la prestation de serment exigée suite à la nomination ci-dessus. "Je jure d'observer les décrets et ordonnances de l'Etat et de remplir fidèlement et loyalement les fonctions [d'officier du ministère public] qui me sont confiées". Mahagi, le 22 juillet 1902. (s) Vervloet.
34. Procès-verbal de remise et de reprise de la station de Mahagi, dressé par Vervloet, le 13 octobre 1902. Pour la remise, (s) Vervloet. Pour la reprise, (s) Hanouille.
35. Feuille de route de l'agent Vervloet "qui se rend de Mahagi à Poste nord du Kivu". Vu à Boke le 25 octobre 1902, pour le départ du 28 octobre. (s) Sillye.
36. Par [P. M. A.] Costermans. Lettre manuscrite adressée à Vervloet à Rutchuru. L'intéressé est prié de descendre jusqu'à Uvira, où il lui sera communiqué les fonctions qu'il aura à remplir dans la région. Luvungi, le 5 novembre 1902. (s) Costermans.

37. Par Costermans. Note manuscrite adressée à Vervloet, poste restante à Mobimbi. Même message que dans la lettre dont il vient d'être question. Luvungi, le 5 novembre 1902. (s) Costermans.
38. Lettre émanant du Gouvernement local de l'E. I. C. et adressée à Costermans, Commissaire du Gouvernement. Le congé de Vervloet est accordé. Boma, le 8 novembre 1902. (s) van Damme, Secrétaire général. Sur ce document figure une note manuscrite par Costermans. "A transmettre à l'intéressé ... je compte toujours que Mr. Vervloet prolongera son séjour en Afrique de 3 mois ...". (s) Costermans.
39. "Ordre de service" manuscrit par Costermans et daté [?], le 29 novembre 1902. Vervloet, le destinataire de la note, est prié de continuer jusqu'à Luvungi, pour s'y mettre à la disposition du Cdt C. Tombeur. (s) Costermans.
40. Par Costermans. Commission manuscrite désignant Vervloet pour prendre le commandement de la station de Luvungi. Toutefois, le SLt P. Van Hende [commandant jusqu'ici le poste], continuera à faire partie du personnel de Luvungi. Nya-Lukemba, le 16 décembre 1902. (s) Costermans.
41. En 4 pages. Procès-verbal de remise et de reprise de la station de Luvungi. Dressé par Van Hende, le 22 décembre 1902. Pour la remise, (s) Van Hende, SLt. Pour la reprise, (s) Vervloet, Lt.
42. Procès-verbal de remise et de reprise de la station de Luvungi. Dressé par Vervloet, le 24 mai 1903. Pour la remise, (s) Vervloet. Pour la reprise, (s) O. Baudalet, Lt.
43. Manuscrite par Vervloet et en annexe au document précédent, la liste en 3 pages des registres, archives, imprimés etc. ... existant à Luvungi en date du 23 mai 1903.
44. "Note pour Mr. Vervloet", manuscrite par Costermans. "Vous avez dû recevoir en retour votre carnet politique? Je désire que vous soyez rendu à Uvira pour le 5 juin au plus tard". Uvira, le 25 juin (3) 1903. (s) Costermans, Commissaire du Gouvernement.

(3) Il s'agit sans doute du 25 mai et non pas du 25 juin, puisque Vervloet quitte Uvira au début de juin.

45. Décret royal donné à Bruxelles, le 27 juin 1903. "Nous avons décrété et décrétons : ... l'Etoile de Service est décernée à Mr. Vervloet ...". (s) Liebrechts, A. de Cuvelier, H. Droogmans, Secrétaires généraux. (s) Liebrechts, Secrétaire général du Département de l'Intérieur.
46. Copie dact. du décret dont il vient d'être question.
47. Lettre imprimée émanant du Secrétariat d'Etat de l'E. I. C. et adressée à Vervloet, " ... le Roi-Souverain a daigné sur ma proposition, vous décerner l'Etoile de Service ...". Bruxelles, le 2 juillet 1903. (s) Liebrechts.
48. Copie dact. de la lettre que nous venons de mentionner.
49. Lettre dact. émanant du Gouvernement local de l'E. I. C. et adressée à Vervloet. " ... sous ce pli, l'ampliation d'un décret en date du 6 juin 1903, vous nommant Capitaine de la Force Publique". Boma, le 2 juillet 1903. (s) F. Fuchs, Vice-Gouverneur général ff.
50. Le décret précité et donné à Bruxelles, le 6 juin 1903. (s) Liebrechts. (s) de Cuvelier, Droogmans, Liebrechts.
51. Lettre manuscrite émanant de l'I. C. M. et datée Bruxelles, le 22 juillet [1903]. Par disposition ministérielle du 18 juillet 1903, le SLt Vervloet est autorisé à porter les insignes de l'Etoile de Service. (s) [L.] Gillis, Maj adjoint d'E M, chargé de la direction du service de l'I. C. M.
52. Copie dact. de la lettre mentionnée ci-dessus.
53. Feuillet à en-tête publicitaire de la maison [François-] Théodore Vervloet (vins en gros - distillerie de liqueurs fines). Au verso du feuillet, minute par G. Vervloet, d'une lettre datée [Bruxelles], le 14 janvier 1903 (4) et adressée à Liebrechts. " ... je me tiens à la disposition du Gouvernement, pour retourner en Afrique ... je vous prie de bien vouloir me faire connaître quelles seraient les conditions de mon nouvel engagement ... je désirerais partir pour le Congo, par le bateau quittant Anvers le 18 février [1904] ".
(s) Vervloet.

(4) En réalité, la minute devrait dater du 14 janvier 1904, mais Vervloet s'est trompé de millésime.

54. Lettre dact. émanant du Département de l'Intérieur et datée Bruxelles, le 20 janvier 1904. Vervloet embarquera pour le Congo, le 18 février 1904. A cette occasion, il sera admis dans les mêmes conditions que ses collègues qui partent pour la deuxième fois. En conséquence, il obtiendra le rang de Cdt de 2e classe [de la F.P.]; aux appointements de 8.000 francs par an. (s) Liebrechts.
55. Lettre émanant du Département de l'Intérieur de l'E. I. C., adressée à Vervloet, Celui-ci embarquera le 18 février sur le Philippeville. Le 17 février, l'intéressé est prié de retirer son ticket de passage, dans les bureaux de l'Etat. Bruxelles, le 11 février 1904. (s) Liebrechts.
En annexe à cette lettre, une circulaire imprimée contenant les "Instructions à observer par les agents, dès leur arrivée à Boma".
56. Lettre de nomination datée Bruxelles, le 17 février 1904. Par un décret du Roi-Souverain, Vervloet est promu au rang d'Adjoint supérieur de 2e classe, à la date du 15 février 1904. (s) Liebrechts.
57. Décret du Roi-Souverain donné le 15 février 1904, à Bruxelles. Vervloet, Capt de la F.P. est nommé Adjoint supérieur de 2e classe. (s) Liebrechts. (s) Liebrechts, de Cuvelier, Droogmans, Secrétaires généraux.
58. Commission désignant Vervloet pour être attaché au territoire de la Ruzizi-Kivu. Il quittera Boma le 17 mars 1904. Boma, le 15 mars 1904. (s) Costermans, Vice-Gouverneur général. (s) van Damme, Secrétaire général.
59. Feuille de route de l'agent Vervloet se rendant de Boma à Uvira. Vu à Boma pour le départ du 17 mars 1904, (s) [illisible], Secrétaire général adjoint a. i. Vu à Uvira pour arrivée le 21 juin 1904, (s) O. Baudalet, Chef de secteur de 1ère classe.
60. Lettre de nomination datée Boma, le 3 mars 1906. En date du 28 février 1906, Vervloet, Chef de zone de la Rutchuru-Béni, est nommé Juge près le Conseil de Guerre établi au chef-lieu de la dite zone [Rutchuru]. (s) [illisible], Directeur de la Justice a. i.
61. L'Arrêté du Gouverneur général baron Wahis, établissant la nomination ci-dessus; Boma, le 28 février 1906.

62. Formulaire imprimé servant à recueillir la prestation de serment de Vervloet, suite à sa nomination de Juge près le Conseil de Guerre de Rutchuru.
63. Lettre manuscrite par A. Stamane, Commandant supérieur a. i. et adressée à Vervloet. A la date du 1er janvier 1906, le traitement du destinataire a été porté à 9.000 francs par an. Un post-scriptum : sincères félicitations. Boma, le 19 juillet 1906. (s) Stamane.
64. Lettre de nomination tenant lieu de brevet et émanant du Ministère de la Guerre. Par A. R. du 25 septembre 1906, n° 15656, Vervloet est nommé Lt [à l'Armée belge]. Bruxelles, le 26 septembre 1906. (s) Cousebant d'Alkemade.
65. Copie dact. de la lettre de nomination ci-dessus.
66. Lettre dact. émanant du Département de l'Intérieur de l'E. I. C. et adressée à Mr. Calixte Coen. " ... sous ce pli, une lettre de nomination du Ministère de la Guerre et destinée à Mr. le Lieutenant Vervloet du 11e ... ". Bruxelles, le 29 septembre 1906. (s) Liebrechts.
67. Procès-verbal de remise et de reprise de la zone de la Rutchuru-Béni, dressé le 26 décembre 1906 par Vervloet; Pour la remise, (s) Vervloet, Adjoint supérieur de 2e classe. Pour la reprise, (s) Baudalet, Chef de secteur de 1ère classe.
68. Lettre manuscrite émanant de l'I. C. M. et adressée au Lt Vervloet. " ... la lettre d'avis ci-jointe, par laquelle Mr. le Ministre vous a désigné, sur votre demande, pour passer au 9e ... et pour cesser d'être détaché provisoirement à l'I. C. M. ... ". La Cambre, le 26 septembre 1907. (s) Gillis, Directeur général de l'I. C. M.
69. La lettre d'avis dont il vient d'être question. Bruxelles, le 26 septembre 1907. (s)[J. M. J. T. J. N.] Hellebaut, Ministre de la Guerre.
70. Copie dact. de la lettre d'avis ci-dessus.
71. Lettre émanant du Secrétariat d'Etat de l'E. I. C. et adressée à Vervloet. Le destinataire est informé qu'il est autorisé à porter l'insigne de l'Etoile de Service avec deux raies. Bruxelles, le 1er octobre 1907. (s) Liebrechts.

72. Par Vervloet. Minute d'une lettre au Maj Liebrechts. Il y demande la faveur d'une audience, pour y exposer son vif désir d'obtenir du Gouvernement, la décoration de l'Ordre Royal du Lion, en récompense des 6 1/2 années passées en Afrique. Bruxelles, le 29 octobre 1908. (s) Vervloet.
73. Par Vervloet. Minute d'une lettre à Liebrechts. " ... mes remerciements pour la bienveillance que vous m'avez témoignée en voulant bien examiner à nouveau, la demande que je vous ai adressée ... ". Bruxelles, le 9 novembre 1908. (s) Vervloet.
74. Livret contenant un brevet de pension civique, annuelle et viagère [25 francs par an]. Ce document a été délivré à Vervloet en vertu d'un A. R. en date du 18 octobre 1910.
75. 2 copies dact. d'une lettre du Ministre de la Guerre, au LtGen commandant la 3e Div. "... j'accorde un congé d'un an sans solde au Lieutenant Vervloet ... il ne pourra être repris en solde qu'avec l'autorisation du Département de la Guerre ... ". Bruxelles, le 3 janvier 1911. Par ordre du Ministre, (s) Keucher (5), GenMaj, Directeur général.
76. "Feuille d'ordres du 7 janvier 1911". Le point 3 de l'OJ n° 7 signale qu'à la date du 3 janvier 1911, le Lt Vervloet a obtenu un congé d'un an.
77. Minute par Vervloet d'une lettre datée Wamba [zone du Haut-Ituri], le 15 octobre 1911. "Mon Colonel ... ci-inclus deux requêtes adressées à Mr. le Ministre de la Guerre; l'une lui demandant une prolongation d'un an de mon congé sans solde, l'autre sollicitant mon passage dans le cadre des officiers de réserve ... ". (s) Vervloet, Lt.
78. Par Vervloet. Minute de la requête ci-dessus, concernant la prolongation de son congé. Wamba, le 15 octobre 1911. Au verso. Minute de la requête en vue de passer avec son grade et son ancienneté dans le cadre des officiers de réserve. Wamba, le 15 octobre 1911.

(5) Noté Keucher sur la seconde copie.

79. Copie dact. d'une note du Ministre de la Guerre.
" ... Vervloet ... en congé sans solde ... par A.R. du
13 janvier 1912, n° 897 ... est admis sur sa demande
dans le cadre de réserve ". Bruxelles, le 29 février
1912. (s) Hellebaut, Ministre de la Guerre.
80. Copie manuscrite d'une lettre du Lt Vervloet au Chef
de Corps du 9e de ligne. Afin d'obtenir son passage dans
le cadre de réserve, l'expéditeur fait parvenir "les deux
déclarations prescrites par le §. 19 de l'Instruction mi-
nistérielle ... ". Bambili [Uele], le 20 avril 1912. (s)
Vervloet.
81. Lettre de nomination émanant du Ministère de la Guerre.
Par A.R. du 26 avril 1914, n° 2111, Vervloet est nommé
Capt en second de réserve. Bruxelles, le 26 avril 1914.
(s) C. de Broqueville.
82. Copie dact. de la lettre de nomination ci-dessus.
83. Lettre de nomination émanant du Ministre de la Guerre.
Vervloet est désigné pour faire du service, en qualité
de Capt en second de réserve, pendant la durée de la
guerre. Il est désigné pour le 9e de ligne. Anvers, le
26 août 1914. (s) de Broqueville.
84. Copie dact. de la lettre de nomination ci-dessus.
85. Lettre de nomination émanant du Ministre de la Guerre.
Par A.R. du 30 avril 1915, n° 2660⁴, Vervloet est nom-
mé Cdt de réserve. le Havre, le 2 juin 1915. (s) de
Broqueville.
86. Lettre de nomination émanant du Ministre de la Guerre.
Par A.R. du 29 août 1915, n° 2922^c, Vervloet est nom-
mé Chevalier de l'Ordre de Léopold. le Havre, le 29
août 1915. (s) de Broqueville.
87. Copie dact. de la lettre de nomination ci-dessus.
88. Lettre dact. émanant du Ministre de la Guerre. Par A.R.
du 5 octobre 1915 n° 2983^a, Vervloet est réintégré dans
les cadres actifs des officiers d'Infanterie. Il prendra
rang d'ancienneté du 6 mai 1903. le Havre, le 30 octobre
1915. (s) de Broqueville.

89. Copie dact. de la lettre ci-dessus.
90. Copie manuscrite par Vervloet, d'une "Proposition pour le grade de Major" émanant de la "3e D. A. (6), 9e de ligne, E M du IIIe Bn". On y trouve une appréciation générale de la manière de servir de Vervloet, l'intéressé. S.l., le 28 mai 1917. (s) Mazure, Maj d'E M, commandant du Bn.
91. Sur feuille double et dans l'ordre de présentation .
- Copie manuscrite par Vervloet, d'un "Rapport transmis le 28 mai 1917, à l'appui de la proposition d'avancement du Capitaine-commandant Vervloet". A cause du temps passé dans la réserve, l'ancienneté de l'intéressé a été reportée fictivement au 6 mai 1903. Vervloet ne se trouve donc pas dans les conditions voulues, pour faire aujourd'hui, l'objet d'une proposition. Vient ensuite une demande, en vue de rétablir l'ancienneté à la date du 25 septembre 1899. (s) Mazure.
 - Copie manuscrite par Vervloet, d'un "Avis du Chef de Corps". Vervloet est "en ce moment, le modèle des commandants de compagnie", et particulièrement apte à commander un Bn. S.l., le 28 mai 1917. (s) A. L. J. Dejaiffe, Col.
 - Copie manuscrite par Vervloet, des "Appréciations et avis du commandant de la 9e brigade". Celui-ci appuie très favorablement la proposition pour le grade de Maj en faveur du Cdt Vervloet. S.l., le 29 mai 1917. (s) Graff, GenMaj.
 - Copie manuscrite par Vervloet, d'une note confidentielle datée du 4 juin 1917, s.l. "... la manière dont a été solutionné ... le cas du Major Vereecken, me porte à croire que l'ancienneté attribuée au Capitaine-commandant Vervloet, est susceptible de révision". (s) A. Jacques, LtGen.
92. Copie dact. d'une lettre du Ministre de la Guerre "Au Chef d' E M général". Celui-ci est prié de faire savoir au commandant de la 3e Div, qu'il n'est pas possible de réserver une suite favorable à la proposition, en vue de restituer au Cdt Vervloet du 9, l'ancienneté qu'il a perdue le Havre, le 26 juin 1917. Par ordre du Ministre, (s) [C. J. A.] Hublet, Directeur général.

93. Copie dact. d'une "Demande" s.l., datée du 9 février 1918. Concerne le rétablissement de l'ancienneté de Vervloet, à la date du 25 septembre 1899. (s) Thielemans, Maj.
94. En 3 feuilles. Copie dact. d'une "Proposition pour avancement en faveur du Capitaine-commandant Vervloet". Mentionne les états de service de l'intéressé. S.l., le 9 février 1918. (s) Thielemans.
Sur la dernière feuille. Copie dact. d'une "Proposition motivée, du Chef de bataillon". Le Cdt Vervloet est "particulièrement apte à commander et à instruire un bataillon. J'appuie très favorablement sa proposition". S.l.n.d. (s) Thielemans.
95. En 4 feuilles. Copie dact. d'une lettre de Vervloet au Ministre de la Guerre. Il y sollicite un examen de la situation qui lui est faite au point de vue de son avancement, tout en joignant un tableau comparatif "concernant les états de service des Capitaines-commandants Vervloet et L. Clinckemaille". En conclusion, l'auteur de la lettre se déclare "déjà dépassé par des officiers moins anciens Sous-lieutenants que lui ...". "Au front", le 27 février 1918.
96. Copie dact. des "Appréciations du commandant de l'1/D.I. (7), au sujet de la note accompagnant la proposition pour avancement, en faveur du Capitaine-commandant Vervloet".
"... Je transmets ci-joint, une expédition des rapports établis en mai dernier par les chefs hiérarchiques de cet officier ...".
S.l.n.d. (s) E. Richard, GenMaj.
Sur la même feuille.
Copie dact. des "Appréciations et avis du commandant de la D.I.". Vervloet devrait être traité sur le même pied d'égalité que Clinckemaille. S.l.n.d. (s) [E.F.] Joostens, Gen, commandant la 3e Div Inf.
97. En 2 feuilles. Copie dact. des "Considérations et avis du commandant de la 3e D.A.". Celui-ci estime que Vervloet doit bénéficier des mêmes faveurs que le Cdt Clinckemaille. S.l., le 10 mars 1918. (s) Jacques.

98. Copie dact. d'une "Proposition pour avancement" en faveur du Cdt Vervloet. S.l., le 10 mai 1918. (s) Thielemans, Maj, commandant le 3e Regt Inf.
99. Copie dact. des "Appréciations émises par le Général C.I./3e D.I. (8), au sujet de la proposition pour avancement du Commandant Vervloet". "... j'appuie favorablement sa candidature". S.l.n.d. (s) Richard. Au verso.
Copie dact. d'une proposition et d'une appréciation émanant respectivement de Joostens et de Jacques. Les 2 lettres reproduites concernent Vervloet, et portent la mention : "très favorable". La proposition est datée du 14 mai 1918; l'appréciation date du 18 mai 1918.
100. Copie dact. d'une "Proposition pour avancement" en faveur de Vervloet. Rapport sur sa conduite, ses activités et ses aptitudes. "Avis formel sur la proposition d'avancement : très favorable". S.l., le 18 mai 1918. (s) A. Jacques.
101. Copie dact. d'une "Note relative à la demande adressée à ce jour, à Mr. le Ministre de la Guerre, par le Capitaine-commandant Vervloet". Vu l'urgence, celui-ci demande à ses supérieurs hiérarchiques, de bien vouloir faire parvenir sa requête au Ministre, et ce dans les délais les plus brefs. S.l., le 16 juin 1918. (s) Vervloet, Cdt.
102. Copie dact. de la requête au Ministre, ci-dessus. Vervloet y rappelle sa requête du 27 février dernier [1918]. Or dans l'intervalle, L. Clinckemaille, officier moins ancien que lui, a été nommé Maj à la date du 26 mars. Il en est de même du Cdt [L. J.] Royaux. Vervloet demande alors de statuer d'urgence sur son cas. "Au front", le 16 juin 1918. (s) Vervloet.
103. Copie dact. d'un "Rapport sur la conduite et la manière de servir du Capitaine-commandant Vervloet qui sollicite du Ministre de la Guerre, une décision au sujet de sa situation au point de vue de l'avancement". Ce rapport émane du commandant du 3e Regt Inf et du "C.I./D.I.". S.l.n.d.

104. Copie dact. d'une lettre du Ministre de la Guerre au Chef d'E M général. Il n'a pas été possible, de réserver une suite favorable à la proposition d'avancement au grade de Maj, concernant Vervloet. le Havre, le 24 juillet 1918. Par ordre du Ministre de la Guerre, (s) Cornil, Directeur général.
105. Copie dact. d'une lettre de Vervloet au Ministre de la Guerre. Il annonce la prise en connaissance de la décision communiquée le 24 juillet 1918, au Chef d'E M général. Il redemande une révision de cette décision. "Au front", le 3 août 1918. (s) Vervloet.
106. En 2 feuilles. Copie dact. d'une lettre au Roi, datée "Au front", le 2 septembre 1918. "Sire, ... le trois août écoulé, j'ai transmis au Ministre de la Guerre ... la demande dont copie ci-jointe ... Or je ne puis m'incliner devant les raisons exposées dans la dépêche ministérielle du 26 juin 1917, et que l'on invoque ici; ces mêmes raisons ... n'ayant nullement été prises en considération" pour les Cdts Royaux et Clinckemaille. "... je m'en remets entièrement à Votre haute intervention ... ". (s) Vervloet.
107. En 3 pages. Copie ou minute de la lettre au Roi, ci-dessus.
108. Copie manuscrite par Vervloet, d'une lettre confidentielle du Ministre de la Guerre au Chef d'E M général. "... Le Capitaine-commandant Vervloet du 9, a adressé à Sa Majesté le Roi, une requête par laquelle il sollicite à nouveau, sa nomination au grade de Major. J'ai porté à la connaissance de Sa Majesté, que la nouvelle ancienneté attribuée à l'intéressé, au moment de sa réintégration dans les cadres actifs ... ne permettait pas ... une suite favorable à sa demande ... ". Quant aux Majs Clinckemaille et Royaux, "il est exact que ceux-ci ont été avantagés lors de leur admission dans les cadres actifs, par suite de la non-observation des lois et instructions sur la matière, mais je ne puis sous prétexte qu'une illégalité a été commise avant mon arrivée au Département de la Guerre, en commettre une nouvelle en faveur de Vervloet (9) ... ". "Au front", le 1er octobre 1918. (s) [A. A. C.] De Ceuninck, Ministre de la Guerre.

(9) A côté de ce paragraphe, Vervloet a noté : "Ont été nommés le 26 mars 1918, alors que le Général De Ceuninck était Ministre! "

109. Brevet émanant du Ministre de la Guerre. Vervloet est nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold avec palme et attribution de la Croix de Guerre. "Officier de grand mérite, calme et courageux, qui n'a cessé de montrer l'exemple ... ". S.l.n.d. (s) De Ceuninck.
110. Copie dact. d'une "Proposition en faveur du Commandant Vervloet, au grade de Major pour action d'éclat". Adressée au "C.I./3e D.I.", cette lettre contient une relation des combats du Stadenberg, et de la façon dont Vervloet s'y conduisit. S.l., le 4 octobre 1918.(s)[O.J.] Préaux, Chef de Corps du 11e.
Au verso.
Copie dact. d'un "Rapport spécial" concernant le Cdt Vervloet et adressé au commandant de la 3e Div Inf. "... Je fais miens les avis et considérations du commandant du 11, en ce qui concerne le Capitaine-commandant Vervloet ... je propose de le promouvoir au grade de Major, pour action d'éclat". S.l., le 6 octobre 1918. (s) Richard, GenMaj.
111. En 2 feuilles. Copies manuscrites par Vervloet de 5 lettres et 2 avis.
- Lettre de Dejaiffe, LtCol, au "C.I./3e D.I.". Relation du dur combat du Stadenberg où Vervloet dirigea habilement le 1er Bn du 11e de ligne. Rappel aussi de la conduite de Vervloet, lors des bombardements des tranchées devant Dixmude, où il commandait intérimairement un Bn. S.l., le 14 mai 1916. (s) Dejaiffe.
 - "Notes du Chef de Corps à l'appui d'une proposition pour une distinction honorifique introduite le 14 mai 1916, en faveur du Capitaine-commandant Vervloet ... Je serais heureux de le voir récompensé, en lui décernant le grade de Major qu'il a glorieusement gagné ...". S.l., le 4 octobre 1918. (s) Préaux, Chef de Corps du 11e.
 - Rapport spécial émanant de l'E M de la 3e Div Inf. S.l., le 6 octobre 1918. "... je propose de le promouvoir [Vervloet], au grade de Major pour action d'éclat". (s) Richard, GenMaj.
 - Lettre du Chef de Corps du 11e, S.l., le 21 octobre 1918. Destinataire inconnu. "Cette nomination [au grade de Maj] ... n'ayant pas eu lieu pour des raisons exposées par Mr. le Ministre ... je propose qu'une distinction honorifique soit accordée au Commandant Vervloet ... surtout qu'il

est à nouveau révélé le 16 octobre 1918, dans un combat de nuit devant Hulste, sur la rive gauche de la Lys".
(s) Préaux.

- Avis du "C. I. / 3e D. I.", en date du 31 octobre 1918, et s.l. "concernant une proposition spéciale pour la Légion d'Honneur en faveur du Commandant Vervloet". (s) Richard.

- Note où il est reconnu au Cdt Vervloet "les plus réelles qualités". S.l.n.d. (s) Richard.

- "Proposition motivée du Chef de Corps ..." datée du 11 novembre 1918 et s.l. Destinataire inconnu. Considérations flatteuses sur Vervloet et sa manière de servir. Rappel des faits d'armes de Hulste et du Stadenberg. En conclusion, l'intéressé est apte à commander un Bn.
(s) Préaux.

112. - Copie dact. des "Appréciations du C. I. / D. I. au sujet de la proposition en faveur du Commandant Vervloet". L'auteur y confirme les considérations émises le 6 octobre 1918. Le Cdt Vervloet a donné sur le champ de bataille, la plus belle mesure de sa haute valeur professionnelle. S.l., le 7 octobre 1918. (s) Richard, Gen, "C. I. / 3e D. I."

- Copie dact. de l' "Avis" du commandant de la Div Inf. Le Cdt Vervloet vient de se signaler très spécialement. " ... Je revendique pour lui ... une nomination résultant de son mérite remarquable". S.l., le 7 octobre 1918.
(s) Joostens, commandant de la Div Inf.

- Copie dact. d'une "Proposition pour le grade de Major en faveur du Capitaine-commandant Vervloet ...". Rappel du combat du Stadenberg. S.l., le 8 octobre 1918.
(s) A. Jacques.

113. Copie manuscrite par Vervloet d'une "Proposition pour distinction honorifique" concernant le Cdt Vervloet. S.l., le 21 octobre 1918. (s) Préaux.

114. Copie manuscrite, probablement pas par Vervloet, d'une lettre du Gen [J. M. G.] Degoutte au Gen [C.] Gillain, Chef d' E M général de l'Armée belge. Q G, le 25 octobre 1918. "... pour récompenser quelques braves de votre Armée, ... j'ai demandé que des décorations françaises leur soient attribuées ...".

115. Copie dact. d'une note émanant de l'E M de la 3e Div. "... l'indemnité pour commandement intérimaire ... est accordée au Capitaine-commandant Vervloet du 11e, qui exerce depuis le 27 septembre 1918, le commandement d'un bataillon". QG, le 4 novembre 1918. Pour le Chef d'E M, (s) [G. J. A.] Buisset.
116. Copie dact. d'une lettre émanant de l'E M du 11e. Préaux, y transmet un questionnaire à Vervloet. "... Vous voudrez bien y joindre votre demande, conformément au §.10 de la C. M. du 22 octobre 1918 qui dit : les Capitaines-commandants qui aspirent à l'avancement, doivent poser leur candidature ... auprès de leur Chef de Corps". S.l., le 9 novembre 1918. (s) Préaux.
117. Copie dact. d'une note adressée à Préaux, Chef de Corps du 11e. "... j'ai l'honneur de poser ma candidature au grade de Major". "Au front", le 9 novembre 1918. (s) Vervloet.
118. En 4 pages. Copies manuscrites par Vervloet, de 4 propositions le concernant.
- "Proposition d'avancement en faveur du Capitaine-commandant Vervloet", faisant rapport des activités, capacités etc ... de l'intéressé. "Avis formel au sujet de la proposition : oui, très apte". S.l., le 11 novembre 1918. (s) Préaux.
 - "Proposition motivée du Chef de Corps". Rappel des combats de Hulste et du Stadenberg. Vervloet est très apte à commander un Bn. S.l., le 11 novembre 1918. (s) Préaux.
 - "Proposition motivée du C.I./3e D.I. ... " concernant le Cdt Vervloet. Celui-ci est digne d'être promu au grade de Maj. S.l., le 11 novembre 1918. (s) Richard, "C.I./3e D.I."
 - "Proposition motivée du commandant de la 3e D.I., concernant le Commandant Vervloet". L'auteur insiste pour que la situation d'ancienneté de l'intéressé, soit rectifiée. S.l., le 12 novembre 1918. (s) Joostens, GenMaj, commandant de la 3e Div Inf.

119. Copie manuscrite par Vervloet, d'une "Proposition motivée du commandant de la D.I. ...". L'auteur y appuie "très spécialement" la candidature de Vervloet, au grade de Maj. S.l., le 12 novembre 1918. (s) Joostens.
120. Copie dact. d'un extrait de l' "O. J. A. (10) " du 18 décembre 1918, n° 2594. Vervloet y est désigné pour être adjoint au Délégué Militaire belge de la Commission Interalliée des Chemins de Fer.
121. Note dact. émanant du Ministère de la Guerre, datée Bruxelles, le [?] février 1919. "Transmis au Président de la Commission Interalliée des Chemins de Fer, la lettre de commissionnement, destinée au Major Vervloet qui lui est adjoint". (s) P. Pâquet, Chef de Division délégué.
122. Copie dact. de la note ci-dessus.
123. La lettre de commissionnement dont il vient d'être question. Par A. R. n° 5446⁶, en date du 26 décembre 1918, Vervloet est commissionné au grade de Maj. Bruxelles, le 10 janvier 1919. (s) F. Masson, Ministre de la Guerre.
124. Copie dact. de la lettre de commissionnement ci-dessus.
125. Annexe à l'"O. J. A." n° 2625 du 18 janvier 1919. Vervloet y est nommé Chevalier de l'Ordre de la Couronne. On y lit aussi ses citations, obtenues suite aux combats de Hulste et du Stadenberg.
126. Copie dact. de l'extrait de l'annexe à l'"O. J. A." ci-dessus.
127. Lettre imprimée émanant du Ministère des Colonies et adressée au Cdt Vervloet. "... sous ce pli, la Croix de Chevalier de l'Ordre Royal du Lion..., décernée par A. R. en date du 14 novembre 1918 ...". Bruxelles, le 20 janvier 1919. (s) [illisible], Secrétaire général.

128. Copie dact. de la lettre ci-dessus.
129. L'A. R. "Donné en Notre QG, le 14 novembre 1919", accordant à Vervloet la Croix de Chevalier de l'Ordre Royal du Lion.
130. Copie dact. du contenu de l'A. R. dont il vient d'être question.
131. Lettre dact. émanant de la Délégation Militaire auprès du Réseau Belge [des chemins de fer]. Par décision en date du 26 mars 1919, du LtGen Chef d'EM général, la Médaille de l'Yser est octroyée à Vervloet. Bruxelles, le 31 mars 1919. (s) H. Denis, Maj, Délégué Militaire auprès du Réseau Belge.
132. Copie manuscrite par Vervloet, de la lettre ci-dessus.
133. Copie dact. de l'OJ de la "3e D. A.", du 14 juin 1919. On y mentionne l'octroi à Vervloet, de la Croix de la Légion d'Honneur. On y reprend aussi les citations obtenues par Vervloet, suite aux combats de la Lys et du Stadenberg.
134. Brevet s.l., daté du 20 septembre 1919, octroyant à Vervloet, Maj au 1er Bn du 11, la Médaille de la Victoire. (s) O. J. Préaux, Col.
135. Duplicata du brevet ci-dessus.
136. Brevet identique à celui mentionné au n° 134, et accordant à Vervloet la même distinction. S.l., le 1er octobre 1919. (s) H. Denis.
137. Brevet s.l., daté du 20 septembre 1919. La Médaille Commémorative de la Guerre 14-18 est octroyée à Vervloet. (s) Préaux.
138. Duplicata du brevet ci-dessus.
139. Brevet identique à celui mentionné au n° 137 et octroyant à Vervloet la même distinction. S.l.n.d. (s) H. Denis.
140. Note dact. sur papier à en-tête du Ministère de la Guerre, et datée Bruxelles, le [?] février 1920. "Mon cher Vervloet, voudrais-tu me faire parvenir le brevet de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ... afin d'établir, si la citation donne droit à la Croix de Guerre fran-

gaise. En ce qui concerne le Capitaine De Doncker, il sera compris dans le travail d'ancienneté du 8 avril prochain, pour la Croix de Chevalier Léopold ... Ci-joint la liste des officiers désireux de s'abonner au Vétéran ...". (s)[C. A. J. M.] De Neeff.

141. Lettre dact. émanant du Ministre de la D. N. et datée Bruxelles, le 18 mars 1920. Vervloet est désigné pour remplir les fonctions de Délégué Militaire auprès du Réseau Belge. (s) P. E. Janson, Ministre de la D. N.
142. Copie dact. de la lettre ci-dessus.
143. Copie manuscrite par Vervloet, d'une "Note relative à une demande introduite par le Major Vervloet du 9e de ligne, Délégué Militaire auprès du Ministre des chemins de fer". L'auteur de la note y demande pour Vervloet, le brevet de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et la Croix de Guerre. S. l. n. d. Non signé.
144. Brevet s. l. émanant du commandant de la 3e Div Inf, daté du 1er septembre 1920. "... pour sa participation aux combats de l'Yser entre le 17 et le 31 octobre 1914", la Médaille de l'Yser est décernée au Maj Vervloet. (s) [illisible].
145. Brevet s. l. n. d. décerné à Vervloet par le Ministre de la D. N. Par A. R. en date du 17 novembre 1920, n° 8389, l'intéressé est nommé Chevalier de l'Ordre de la Couronne avec palme, à la date du 18 janvier 1919. Sur le brevet figure la citation suivante : "Officier d'une audace et d'une bravoure remarquables. Le 29 septembre 1918, à la tête d'un bataillon dont il avait pris le commandement la veille, il s'élança à l'assaut du Stadenberg avec une crânerie extraordinaire, enlevant ses hommes qui escadèrent la crête dans un élan magnifique. Le 17 octobre 1918, dans un combat de nuit devant Hulste, il assura avec compétence, la prise de la rive gauche de la Lys, malgré les difficultés résultant de la pluie, de l'obscurité et des nids de mitrailleuses ennemies...". (s) A. Devèze, Ministre de la D. N.
146. Copie dact. d'une lettre de Vervloet, datée Bruxelles, le 11 décembre 1920. "Mr. le Ministre de la D. N. ... je vous serais très reconnaissant de vouloir bien faire reviser

- en conséquence ma situation, devant ainsi prendre rang dans l'annuaire, entre les Majors Colpine (A. E. M.), Sous-lieutenant du 25 mars 1901, et Tasnier (L. P. J.), Sous-lieutenant du 26 juin 1901, tous deux nommés Majors à la date du 13 octobre 1918 ...". (s) Vervloet.
147. Copie ou minute par Vervloet, de la lettre ci-dessus.
148. Note du Ministère de la D. N. au Maj Vervloet, Délégué Militaire; "J'ai l'honneur de vous faire parvenir la lettre de nomination ci-jointe ...". Bruxelles, le 8 janvier 1921. (s) [illisiblè], Directeur délégué.
149. Copie dact. de la note ci-dessus.
150. La lettre de nomination annoncée au n^o 148. Par A. R. en date du 26 mars 1920, n^o 6968, Vervloet est nommé Maj. Bruxelles, le 16 avril 1920. (s) P. E. Janson.
151. Copie dact. de la lettre de nomination mentionnée ci-dessus.
152. Lettre dact. émanant du Ministère de la D. N. et adressée au Maj Vervloet. " ... ci-joint la copie de votre désignation pour le 9^e ". Bruxelles, le 12 janvier 1921. (s) [illisible], Chef de la 4^e section de l'E M de l'Armée.
153. La copie annoncée ci-dessus, reprenant une lettre du Ministre de la D. N. "au Ministre des Chemins de Fer, Marine, Postes et Télégraphes. A l'I. G. I. [?]. Au commandant de la 3^e D. A. ... pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne, ... Vervloet du 11, Délégué Militaire auprès du Réseau Belge, est sur sa demande, désigné pour le 9 et pour rester dans sa position actuelle". Bruxelles, le 10 septembre 1920. Par ordre du Ministre de la D. N., (s) [illisible], Directeur délégué.
154. Copie manuscrite par Vervloet, de la lettre mentionnée ci-dessus.
155. Lettre manuscrite sur papier à en-tête du Cabinet du Ministre de la D. N. "Mon cher Gustave, l'examen approfondi de ta demande de révision d'ancienneté a provoqué toute une affaire ... la loi de 1919 que tu invoques n'a pas

d'effet rétroactif et partant ne pouvait modifier ton ancienneté ... J'ai attiré l'attention de qui de droit, sur l'injustice que l'on créait ...". Bruxelles, le 18 janvier 1921. (s) [illisible].

156. Lettre dact. datée Hasselt, le 29 janvier 1921. Le commandant de la 11e Cie du 11e de ligne, y apprend au Maj Vervloet que par décision du commandant de la 3e Div Inf, en date du 18 octobre 1920, il lui est accordé 7 chevrons de front. (s) [illisible].
157. Note dact. émanant de la Délégation Militaire auprès du Ministre des Chemins de Fer. "Transmis au Major Vervloet, copie du n° V/14/64, ... de Mr. le Ministre de la D. N.". Bruxelles, le 16 mars 1921. (s) F. Van Ortro, Cdt.
158. La copie dact., s. l. n. d., du n° V/14/64 annoncée ci-dessus. Emanant du Ministère de la D. N. et adressée à la 4e section de l'E M de l'Armée, la lettre informe que Vervloet sera proposé au Roi à la fin du 1er trimestre 1921, pour être admis à la pension. Celle-ci prendra cours à la date du 29 mars 1921. (s) Cornil, Directeur général.
159. Lettre dact. émanant de la IVe section du Ministère de la D. N. et adressée à Vervloet. Même message que dans le document ci-dessus. Bruxelles, le 18 mars 1921. Pour le Chef d'E M général, (s) [illisible].
160. Lettre dact. du Ministère de la D. N., datée Bruxelles, le 18 mars 1921. "Au Major d'Infanterie Vervloet ... en date du 11 décembre 1920, vous sollicitez une révision de votre ancienneté dans le grade de Major ... J'ai décidé ... de ne pas réserver une suite favorable à votre demandé!!".
Par ordre du Ministre de la D. N., (s) Cornil, Directeur général.
161. Brevet s. l. n. d. accordé à Vervloet par le Ministre de la D. N. Par A. R. du 11 avril 1921, n° 9132, l'intéressé est nommé Officier de l'Ordre de la Couronne avec palme. (s) A. Devèze.

162. Copie dact. du contenu du brevet ci-dessus.
163. Lettre dact. émanant de la Délégation Militaire auprès du Ministre des Chemins de Fer. "Transmis au Major Vervloet ... lettre n^o P7/51, ... de Mr. le Ministre de la D. N.". Bruxelles, le 20 avril 1921. (s) F. Van Ortroy, Cdt, Délégué Militaire.
164. La lettre n^o P7/51 annoncée ci-dessus et datée Bruxelles, le 12 avril 1921. Par A. R. n^o 9066, en date du 31 mars 1921, le Maj Vervloet est admis à la pension, celle-ci prenant toutefois cours le 29 mars 1921. (s) A. Devèze.
165. Duplicata d'un brevet daté Paris, le 9 mai 1921. Le Président de la République Française octroye à Vervloet, la décoration de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, conformément au décret du 12 décembre 1918, émanant du Grand Chancelier de cet Ordre. (s) [illisible], Gen.
166. Copie dact. du brevet ci-dessus.
167. Autre copie dact. du contenu de ce brevet.
168. Brevet décerné à Vervloet par le Ministre de la Guerre. Par A. R. du 1er juin 1921 n^o 9461, l'intéressé a obtenu la Croix Militaire de 2e classe, pour "... ses bons et loyaux services rendus comme militaire, pendant une période de 25 ans ...". Bruxelles, le 14 juillet 1921. (s) A. Devèze.
169. Copie dact. du contenu du brevet ci-dessus.
170. Note dact. émanant du Ministre de la D. N., datée Bruxelles, le 23 août 1921. "Mr. le Major ... sous ce pli, le brevet de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur qui vous a été décernée. En ce qui concerne la Croix de Guerre française avec palme ... le Ministre de la Guerre de France m'avise qu'il n'a trouvé aucune trace de cette distinction ... je vous saurais gré de ... me donner des précisions qui permettent d'aider les recherches au Ministère de la Guerre de France". Par ordre du Ministre de la D. N., (s) [A. J.] Radelet, Directeur délégué ff.

171. Brevet s. l. n. d. émanant du Ministre de la D. N., et nommant Vervloet Officier de l'Ordre de Léopold, en vertu de l'A. R. du 21 juillet 1923, n° 15779. (s) Devèze.
172. Note manuscrite et confidentielle émanant du Ministère des Colonies, datée Bruxelles, le 24 juillet 1923, et probablement adressée à Vervloet. "Veuillez trouver ... copie de la notice établie par le service, et qui a servi de base à la proposition faite en votre faveur, proposition que MM. Clyff et consorts n'ont pas hésité un seul instant à appuyer et à accepter ...". (s) [illisible].
173. En 3 pages. Copie dact. de la notice dont il est question dans la lettre ci-dessus. Reprenant les "services rendus" par Vervloet, la notice constitue une "proposition pour la croix d'officier de l'Ordre royal du Lion ...". S. l. n. d.
174. Lettre dact. émanant du Ministère des Colonies, datée Bruxelles, le 24 juillet 1923 et adressée à Vervloet. "... il a plu au Roi sur ma proposition, de vous nommer officier de l'Ordre royal du Lion ...". Pour le Ministre, (s) [illisible], Secrétaire général.
175. L'A. R. annoncé ci-dessus et donné à Bruxelles, le 21 juillet 1923.
176. Lettre dact. émanant de la Chambre de Commerce Belge à Marseille et datée Marseille, le 14 septembre 1923. Vervloet reçoit le Diplôme d'Honneur que le Jury supérieur de l'Exposition coloniale nationale de Marseille lui a décerné, au titre de collaborateur de la Chambre de Commerce Belge à Marseille. (s) Coulbaut, Président de la Chambre de Commerce.
177. En 2 feuilles. Copie dact. d'un curriculum vitae de Vervloet et d'une proposition, en vue de lui conférer le grade de Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Noire du Bénin. S. l. n. d.
178. Lettre imprimée émanant du Ministère des Colonies, adressée à Vervloet. "... sous ce pli, la Médaille Commémorative du Congo, qu'il a plu au Roi de vous décerner par A. R. du 28 juin 1929 ...". Bruxelles, le 28 juin 1929. (s) [illisible], Directeur délégué.

179. L'A. R. mentionné ci-dessus et donné à Bruxelles, le 28 juin 1929.
180. Brevet donnant droit, à Vervloet, à la rente accompagnant la Médaille Commémorative du Congo.
181. Brevet de pension civique appartenant à Vervloet.
182. Minute ou copie par Vervloet, d'une lettre adressée au Ministre de la D. N. et datée Berchem-lez-Anvers, le 9 août 1930. "... Ai l'honneur de solliciter l'octroi de la Décoration Commémorative du Centenaire ... Mes services accomplis avant 1906 n'ont pas encore été récompensés par la Médaille Commémorative du règne de Léopold II ...". (s) Vervloet, Maj pensionné.
183. Lettre dact. émanant du Ministère des Colonies, adressée au Maj Vervloet, Administrateur délégué de la société "Le Travail Industriel". "... il a plu au Roi de vous nommer membre de la Commission Supérieure de Patronage, chargée d'encourager et de favoriser la participation des producteurs belges, à l'Exposition Internationale Coloniale de Paris en 1931". Bruxelles, le 6 novembre 1930. (s) [illisible].
184. Lettre dact. émanant de la Direction générale du Personnel militaire et du recrutement du Ministère de la D. N. et adressée au LtCol [C. H. V. M.] Van Parys. "... Vervloet ... a obtenu la Médaille Commémorative du Centenaire, par A. R. n° 30018 du 8 avril 1931 ...". S. l. n. d. (s) A. Pierret, Capt, Chef de Bureau délégué. Au bas de la lettre, une note manuscrite par Van Parys : "Mon cher Vervloet, je ne puis mieux faire que te transmettre la réponse que je reçois ...". (s) Van Parys.
185. Brevet s. l. n. d. émanant du Ministère de la D. N., accordant au Maj Vervloet, la Médaille Commémorative du Centenaire de l'Indépendance Nationale, en vertu de l'A. R. du 8 avril 1931. (s) [illisible].
186. Copie manuscrite par Vervloet, le 20 juillet 1932, d'un formulaire émanant de la Fraternelle du 9e de ligne. Rempli par l'intéressé, ce formulaire constitue une demande relative à l'obtention de la Carte de Feu.

187. Lettre dact. émanant du Ministère des Colonies, et adressée à Vervloet. A l'occasion du 50^e anniversaire de l'E. I. C., l'intéressé est nommé Commandeur de l'Ordre de la Couronne. Bruxelles, le 29 juin 1935. (s) E. Rubbens, Ministre des Colonies.
188. Lettre imprimée émanant du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, adressée à Vervloet. "... copie conforme ci-jointe ... d'un A. R. de décoration". Bruxelles, le 25 septembre 1935. Pas de signature.
189. L'A. R. annoncé ci-dessus. Donné à Bruxelles, le 1^{er} juillet 1935, ce document élève Vervloet au grade de Commandeur de l'Ordre de la Couronne. (s) P. Hymans, Ministre plénipotentiaire au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.
190. Lettre dact. émanant de l'Ambassade de Belgique en France et datée Paris, le 1^{er} octobre 1935. Le chargé d'Affaires y informe Vervloet, que par un A. R. en date du 1^{er} juillet 1935, le Roi lui a conféré la décoration de Commandeur de l'Ordre de la Couronne. (s) J. Henry, chargé d'Affaires.
191. Enveloppe ayant servi à contenir la lettre ci-dessus.
192. Minute par Vervloet d'une lettre au chargé d'Affaires de l'Ambassade de Belgique en France. L'auteur y remercie le destinataire, de lui avoir fait parvenir les pièces de Chancellerie de la Commanderie de l'Ordre de la Couronne. Paris, le 2 octobre 1935. (s) Vervloet.
193. Minute ou copie par Vervloet, de l'accusé de réception de la copie de l'A. R. en date du 1^{er} juillet 1935, le nommant Commandeur de l'Ordre de la Couronne. Paris, le 2 octobre 1935. (s) Vervloet.
194. En 4 exemplaires. Feuille dact. reproduisant des notes concernant le Maj Vervloet et intitulées : "A propos de l'Exposition Internationale de Paris 1937". Il y est question d'un curriculum vitae, des distinctions, commissions et nominations de l'intéressé. S. l. n. d.

195. Minute par Vervloet d'une "Demande relative à l'obtention d'une décoration avec glaives". S.l., le 4 avril 1939.
196. Minute ou copie par Vervloet d'une autre demande relative à l'obtention d'une décoration avec glaives. Ixelles, le 6 avril 1939.
197. En 2 feuilles. Copie dact. d'une 3e demande relative à l'obtention d'une décoration avec glaives. Ixelles, le 10 avril 1939.
198. Minute par Vervloet d'une "Supputation des titres à faire valoir pour décoration avec glaives". S.l., le 6 juin 1939.
199. Formulaire imprimé émanant de l'U. N. O. I. G., datant de 1950 et intitulé : "Demande pour l'octroi d'une deuxième promotion avec glaives".
200. Minute par Vervloet, d'une "Demande relative à une promotion pour décoration avec glaives". S.l., le 14 mars 1950.

CHAPITRE II.

Carnets de route.

Il y en a 10, et le dernier mis à part, tous sont consacrés au premier terme de G. Vervloet.

201. Cahier de 88 pages. Période traitée : du 30 avril 1900 au 17 janvier 1901.
Contenu de ce cahier :
- Du 30 avril 1900 au 1er juin 1900 : relation des préparatifs et démarches en vue du départ pour l'E. I. C.
 - Du 1er juin au 3 novembre 1900 : compte-rendu du voyage d'Anvers à Kilo.
 - Du 3 novembre 1900 au 17 janvier 1901 : compte-rendu du début du séjour à Kilo.
 - Les 3 dernières feuilles du cahier sont consacrées à des inventaires et des commandes hétérogènes.
202. Carnet de 114 pages, intitulé n^o II. Période traitée : du 17 janvier 1901 au 28 juin 1901.
Contenu de ce carnet :
- Du 17 janvier 1901 au 28 juin 1901 : suite du séjour à Kilo.
 - Ce carnet contient une copie en 10 pages, d'une lettre de Vervloet, datée Kilo, le 28 mars 1901. Adressée à E. Pelissero cette copie relate les principales réalisations de Vervloet depuis son arrivée à Kilo le 3 novembre 1900.
 - 6 pages du carnet sont consacrées à des recettes culinaires intitulées : "Quelques plats de Kilo".
 - Enfin, on y trouve un menu pour une semaine.
203. Carnet de 162 pages, intitulé n^o III. Période traitée : du 29 juin 1901 à fin octobre 1901.
Contenu et remarques :
- Du 29 juin 1901 à fin octobre : suite du séjour à Kilo.
 - On y trouve un croquis des relais situés sur la route Kilo-Irumu et un croquis des relais à installer sur le tronçon sud de la route Nepoko-Irumu.
 - Notons à la page 70 un passage illisible.
 - Copie manuscrite d'une lettre de A. Sillye en date du 24 septembre 1901. L'auteur y félicite van Marcke de Lummen et Vervloet pour la capture de Walu.

- Du 29 septembre 1901 au 24 octobre 1901, les pages sont écrites, selon Vervloet, avec du sang de poulet (1).
204. Carnet de 100 pages, intitulé n° IV. Période traitée : du 29 octobre 1901 au 2 février 1902.
- Contenu :
- Du 29 octobre 1901 au 2 février 1902 : suite du séjour à Kilo.
 - A la page 77 figure un croquis de l'Ituri.
205. Carnet de 150 pages, intitulé n° V. Période traitée : du 2 février 1902 au 4 août 1902.
- Contenu et remarques :
- Du 2 février 1902 au 5 mars 1902 : suite et fin du séjour à Kilo.
 - Du 5 mars 1902 au 15 mars 1902 : relation du voyage Kilo-Mahagi.
 - Du 15 mars 1902 au 4 août 1902 : compte-rendu du début du séjour à Mahagi.
 - Commencé à l'envers ce carnet contient 31 pages se rapportant à des reconnaissances géographiques.
 - Le tout formé par les pages allant de 89 à 119 a été inséré, et écrit sur des feuilles n'appartenant pas au carnet.
206. Carnet de 120 pages, intitulé n° VI. Période traitée : du 4 août 1902 au 27 novembre 1902.
- Contenu :
- Du 4 août 1902 au 27 octobre 1902 : suite et fin du séjour à Mahagi.
 - Du 27 octobre 1902 au 27 novembre 1902 : relation du début du voyage vers le Kivu.
 - Commencé à l'envers, ce carnet contient une "liste par ancienneté des officiers de la F. P.", mentionnant près de 200 noms.

(1) Pour vérifier cette assertion, nous avons soumis ces pages à la Section d'identification de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique. Après examen, il nous a été communiqué que le liquide employé comme encre, est non seulement de nature protéique, mais exempt de tout colorant. Il s'agit donc vraisemblablement de sang.

207. Carnet de 124 pages, intitulé n° VII. Période traitée : du 29 novembre 1902 au 16 juin 1903.
Contenu :
- Du 29 novembre 1902 au 18 décembre 1902 : suite et fin du voyage de Mahagi à Luvungi.
 - Du 18 décembre 1902 au 1er juin 1903 ; tout le séjour à Luvungi.
 - Du 1er juin 1903 au 16 juin 1903 : relation du début du voyage de retour en Europe.
208. Carnet de 112 pages, intitulé n° VIII. Période traitée : du 18 juin 1903 au 11 septembre 1903.
Contenu :
- Au début du carnet : une feuille dépliant contenant quelques mots d'un vocabulaire Kimbissa.
 - Du 18 juin 1903 au 11 septembre 1903 : suite et fin du voyage de retour en Europe.
209. Carnet de 96 pages, intitulé : "Renseignements divers". (2)
Contenu :
- Quelques renseignements à propos des saisons et des récoltes à Mahagi.
 - Des instructions générales dictées par l'Adjoint supérieur G. Seghers et datées du 4 septembre 1901. Elles concernent les fortifications des postes de Dufilé et de Mahagi.
 - Renseignements généraux sur Mahagi. Plus spécialement on y trouve la copie du rapport mensuel d'avril 1902, détaillant la situation générale de Mahagi.
 - Transcription des articles de l'arrangement du 12 mai 1894, survenu entre la Grande-Bretagne et la Belgique.
 - Notes sur les travaux de la Commission des Chemins de Fer Stanleyville-Redjaf. Plus spécialement, une relation de l'état d'avancement des travaux au mois de février 1902.
 - Copie d'une lettre de H. Johnston et datée, n° Tebbe (Uganda), le 7 avril 1900. Adressée à H. T. Bryde, l'expéditeur y marque sa satisfaction pour le déplacement du campement que ce premier avait établi en territoire britannique.

(2) Ce carnet était en possession de J. Henry de la Lindi. Il prit le chemin des archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, lorsque les papiers de Henry y furent déposés.

- Commencé à l'envers et à rebours, ce carnet contient 10 pages consacrées à un vocabulaire Baniari.
- Divers renseignements géographiques et ethnographiques.

210. Carnet de 96 pages intitulé : "Communications III". Débute le 9 août 1904 à Rutchuru et s'y termine le 15 mars 1905.

Contenu et remarque :

- Communications de service.
- Des listes de travailleurs du poste de Rutchuru.
- Renseignements divers sur Rutchuru et son personnel.
- Le bas du carnet a été brûlé, mais sa lisibilité n'en a pas été affectée.

CHAPITRE III.

Documents ayant trait aux séjours au Congo.

A. Correspondance.

211. Par le Cdt Tombeur à "Mr. le Lieutenant Vervloet en route". Note manuscrite priant le destinataire de hâter sa marche vers Luvungi. Luvungi, le 8 décembre 1902. (s) Tombeur.
212. Par Vervloet. Notes manuscrites concernant le SLt Van Hende et le SOffr Dupont qui ont pris part à l'action de police contre Mpe-Kaziwa, du 21 janvier au 9 février 1903. A côté des qualités avec lesquelles ces deux hommes ont rempli leur mission, Van Hende "pourrait attacher plus d'importance à la stricte exécution de certaines prescriptions réglementaires". Quant à Dupont, il "manque d'expérience dans le manie- ment de la troupe, lorsque les circonstances deviennent difficiles". S. l. n. d.
213. Lettre manuscrite par C. De Kemmeter qui remercie Vervloet pour une invitation qu'il ne peut accepter. Luvungi, le 8 mars 1903. (s) De Kemmeter, Cdt.
214. Note manuscrite par Costermans, invitant Vervloet à dîner pour le 12 avril 1903, vers 18h30. Luvungi, le 12 avril 1903. (s) Costermans.
215. Par Costermans à Vervloet. Invitation manuscrite à dîner chez lui pour "le 22 courant" à 6h. S. l. n. d. (s) Costermans.
216. Note manuscrite par Costermans. "Mr. Vervloet, pas d'honneurs demain, n'est-ce-pas!". S. l. n. d. (s) Costermans.
217. Par Vervloet. Note manuscrite priant les agents de Luvungi de se réunir à son habitation, pour y prendre une "photographie-souvenir". La note porte 8 signatures attestant que les intéressés en ont pris connaissance. Luvungi, le 13 avril 1903.

218. Par Costermans. Note manuscrite s. l. n. d. "Que Mr. Vervloet me fasse connaître la ... [illisible] ... avant la fermeture de mon courrier 11 1/2". (s) Costermans. Au verso de ce papier, une note étrange : "Via Naples, Dar es-Salam, Uvira, lac Tanganika".
219. Lettre dact. émanant du Directeur des Finances a. i. , stipulant que la partie du traitement à laquelle Vervloet a droit en Afrique, a été liquidée jusqu'à la date du 1er août 1903. Des sommes de 500 et de 35 francs lui ont été avancées. Ces montants sont à retenir à Bruxelles. Boma, le 14 août 1903. (s) [illisible].
220. Lettre dact. émanant du Département des Finances de l'E. I. C. et adressée à Vervloet, au 4, rue des Croisades, Bruxelles. "... il reste en litige à la Direction des Finances, un chèque de 150 francs souscrit en votre faveur par le SOffr Tourneur. La situation pécuniaire de cet agent n'a pas permis de vous payer le montant de la quittance, lors de votre passage à Boma ... la somme de 150 francs ne pourra pas vous être adressée avant le mois d'avril prochain ...". Boma, le 17 décembre 1903. (s). [illisible], Directeur des Finances.
221. Lettre dact. émanant du Département de l'Intérieur de l'E. I. C., datée Bruxelles, le 17 février 1904, et adressée à Vervloet, Adjoint supérieur de 2e classe. "... sous ce pli, les inventaires et les factures se rapportant au ravitaillement de Mr. le Haut Commissaire du Roi-Souverain, Malfeyt". Vervloet est prié de remettre à ce dernier les documents précités, dès qu'il le rencontre. (s) Liebrechts.
222. Sur une carte de visite de C. Tombeur, et manuscrite par ce dernier. "Mon cher Mr. Vervloet ... j'ai hâté de vous revoir, et parce que je vous estime, et parce qu'il est temps que l'Etat ait à Rutchuru quelqu'un sur qui compter". (s) Tombeur. (1).

(1) Vervloet a reçu cette carte le 12 juin 1904.

223. Par le Capt italien G. Della Noce. Lettre manuscrite adressée à Vervloet et datée Fort-Béni, le 7 septembre 1904. En mauvais français, l'expéditeur y explique l'horaire des départs et arrivées du courrier postal. Il y annonce aussi à Vervloet, l'envoi de 7 pots d'huile de palme. (s) G. Della Noce.
224. Par Tombeur à Vervloet. Lettre manuscrite, datée Rutchuru, le 6 décembre 1904. " ... j'ai pris connaissance des lettres n^{os} 219, 232, 235, que vous avez écrites à Mr. Thervoz. Bien que votre rang hiérarchique soit supérieur au sien, il n'y a aucun rapport de subordination entre lui et vous. D'autre part, Mr. Thervoz est plus âgé que vous. Eu égard à ces considérations, le ton de vos lettres qui était celui d'un supérieur morigé-
nant son subordonné, n'était pas en situation ... ". (s) Tombeur.
225. Par Tombeur à Vervloet. Lettre manuscrite et confidentielle, datée Luvungi, le 12 janvier 1905. "... à qui étaient adressées les correspondances que vous avez expédiées de Bobandana et de Rutchuru et dont ci-dessous des extraits? Lettre datée de Bobandana.
Me voici arrivé au terme de mon voyage depuis une huitaine de jours ... J'avais profité à Uvira du passage du steamer Alexandre Delcommune, appartenant au C. S. K., pour traverser le lac et faire aux officiers de la colonie allemande, une visite de courtoisie. J'ai été d'ailleurs parfaitement reçu par ces messieurs. J'ai traversé le lac Kivu ... Inutile de vous dire que c'est avec un bien vif plaisir ... que j'ai revu (2) cette superbe région des lacs ... Lettre datée de Rutchuru.
La dernière campagne anglaise contre le Congo n'a pas réussi, cela a été un four. Il faut donc autre chose n'est-ce-pas? Ces messieurs voudraient s'établir chez nous de vive force, mais c'est assez risqué. Ils ont fait un essai et sous le couvert du titre de missions scientifiques et de délimitation, ils ont été jusqu'à planter des drapeaux anglais en plein territoire congolais. Vous voyez jusqu'où va leur audace. Les protestations des officiers qui se trouvaient à ce moment ici, ont été réellement vives et formel-

(2) Souligné dans la lettre.

- les, ils les ont appuyées par des renforcements de troupes tellement rapides et conséquents, que messieurs nos voisins ont désavoué leurs maladroits officiers qui n'avaient pas su agir habilement".
(s) Tombeur, Commandant supérieur.
226. Par Tombeur à l'Adjoint supérieur Vervloet. Rutchuru". Lettre manuscrite datée Uvira, le 20 février 1905. Le curateur chargé de la liquidation des comptes de la maison Michalaridis, réclame à Vervloet la somme de 187 francs. Prière à l'intéressé de régler ce montant.
(s) Tombeur.
227. Par Vervloet à Tombeur. Minute ou copie d'une lettre datée Kahenga, le 6 mars 1905 en réponse à celle qui précède. En réalité la firme Michalaridis ne lui a livré que pour 83,3 francs; Baudalet peut en témoigner. Suite à la requête de Tombeur, le débiteur va régler cette dette. (s) Vervloet.
228. Par Tombeur à Vervloet. Note manuscrite datée Baraka, le 25 mars 1905. Accusé de réception de la lettre confidentielle n° 443, du 6 mars dernier. "Le texte de cette lettre concorde avec les dires de Mr. le Sous-lieutenant [J. J. G.] Jammes. Le monde est en effet rempli d'égoïstes, et ceux sur qui ne pèse aucune responsabilité, se soucient vraiment fort peu de la responsabilité des autres".
(s) Tombeur, Commandant supérieur de la Ruzizi-Kivu.
229. Par Tombeur à Vervloet. Lettre manuscrite datée Uvira, le 8 juin 1905. "J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre confidentielle ... je la transmets à Mr. le Gouverneur général à Boma, afin qu'il puisse comparer vos explications, aux termes contenus dans votre rapport sur les opérations dans la région de Sebama ... Il eut été préférable de retarder l'envoi de votre rapport, si vous n'étiez pas absolument convaincu qu'il était l'expression exacte de la vérité ... Je ne saurais assez vous recommander d'apporter un soin particulier à la rédaction de vos rapports ...". (s) Tombeur.
230. Par Tombeur à Vervloet. Lettre manuscrite datée Stanleyville, le 26 juillet 1905. "... je vous remercie infiniment des souhaits que vous m'avez adressés à l'occasion de mon retour en Europe ... je souhaite que votre situation

à Rutchuru s'améliore, de façon à ce que votre second terme s'achève dans le calme. Quant aux circonstances malheureuses auxquelles vous faites allusion, elles se sont présentées de façon telle, qu'il ne dépendait pas de moi, ni même d'autorités plus hautes, d'y apporter quelque changement ... il suffit parfois d'un coup de vent pour chasser les nuages ... ", (3), (s) Tombeur.

231. Lettre dact. émanant du Directeur des Finances et adressée à Vervloet, Adjoint supérieur commandant la zone de Rutchuru-Semliki. Celui-ci est prié de faire connaître l'adresse de son mandataire, ou de toute autre personne en Europe, à laquelle il pourrait faire parvenir le montant d'une quittance de 15 francs. Boma, le 1er février 1906. (s) [illisible], Directeur des Finances. En annexe à la lettre, la feuille de traitement de l'intéressé.
232. Copie manuscrite, par Vervloet, d'une lettre du R. P. Grison G. au Gouverneur général T. Wahis. L'expéditeur a rencontré à Béni, Stamane, Commandant supérieur du Kivu, et Vervloet, Chef de la zone de Rutchuru. "... Je remercie surtout Mr. le Commandant Vervloet ... il travaille à mon compte avec une fiévreuse activité. Aussi c'est lui qui est le vrai fondateur de la mission. En pourquoi elle portera son nom et s'appellera Saint-Gustave. Voici ... ce que je l'ai prié de vous demander.
- 1) l'autorisation finale mais simple de nous établir ici. Plus tard ... nous solliciterons du Gouvernement de l'Etat, une concession définitive.
 - 2) je demande un poste secondaire, un pied-à-terre à Béni ...
 - 3) ... je demande à Mr. Vervloet de me donner, s'il en trouve, quelques enfants abandonnés ou orphelins, de 15 à 30 par exemple, pour commencer la mission. J'ai déjà demandé en Europe, le matériel d'une école primaire ...".
- Campement de Karhamba, le 15 octobre 1906. (s) G. Grison, Préfet apostolique des Falls.

(3) Ces "circonstances malheureuses" sont peut-être en rapport avec la punition encourue par Vervloet, le 31 mai 1905. (Cfr. 1ère partie).

233. Par A. Stamane, Commandant supérieur a. i., à Vervloet. Lettre manuscrite annonçant à ce dernier que son congé est accordé. Baudalet, qui doit le remplacer à Rutchuru, est en route et se trouve entre Kasongo et Uvira. Bobandana, le 25 octobre 1906. (s) Stamane.
234. Déclaration dact. émanant du Département des Finances de l'E. I. C. et adressée à Vervloet. La partie du traitement à laquelle il a droit en Afrique, a été liquidée jusqu'à la date du 1er février 1907. Une avance de 415,23 francs lui a été faite; mais ce montant est à retenir à Bruxelles. Boma, le 25 février 1907. (s) [illisible], Directeur des Finances a. i.
235. Circulaire dact. émanant du Ministre de la Guerre, datée Bruxelles, le 23 mai 1912. Concerne l'avancement des SLts de réserve. (s) [A. E.] Michel, Ministre de la Guerre. "Transmis à Mr. le Lieutenant de réserve Vervloet ...". Bruxelles, le 1er juin 1912. (s) [E. J.] Warnant, Col., adjoint d'E M.
236. Lettre manuscrite en provenance du 9e de ligne et datée Bruxelles, le 4 mars 1914. Le Lt de réserve Vervloet est prié de "faire savoir s'il compte rentrer sous les armes cette année", et éventuellement, la période qui lui convient le mieux. Le régiment participera aux tirs et aux manoeuvres au camp de Beverloo, du 15 mai au 12 juin. (s) J. Meeus, Chef de Corps.
Au verso de cette lettre.
Minute par Vervloet d'une lettre datée Ekwangatana [Bas-Uele], le 13 mai 1914. En réponse à la lettre du 4 mars 1914, l'auteur fait savoir, que retenu en Afrique par ses fonctions, il lui sera impossible de rentrer sous les armes cette année. (s) Vervloet, Lt de réserve.

B. Autres documents.

237. Attestation d'immatriculation de G. Vervloet. Boma, le 26 juin 1900.
Au verso du document et en caractères imprimés : "Obligations imposées aux particuliers, chefs de service, chefs des maisons de commerce, d'associations religieuses ou autre ...", en vertu de l'A. R. du 8 janvier 1894.

238. Permis de port d'armes n^o 758, délivré à Vervloet à Boma, le 27 juin 1900. Le permis est valable pour un "revolver Bull Dog à 5 coups," et un "fusil Albini transformé!"
239. Par Vervloet. Liste manuscrite du "Ravitaillement donné le 9 août 1902 à Mr. le Sous-lieutenant Anzélius, pour le voyage Mahagi-Irumu". (s) Vervloet.
240. Permis daté du 20 août 1903, autorisant Vervloet à exporter de l'E. I. C., 4 kilos d'ivoire. Le montant du droit de sortie est de 6,4 francs.
241. Attestation d'immatriculation de Vervloet, datée Boma, le 11 mars 1904.
Au verso et en caractères imprimés : "Obligations imposées aux particuliers, chefs de service, chefs des maisons de commerce, d'associations religieuses ou autres . . .", en vertu de l'A. R. du 8 janvier 1894.
242. Permis d'importation délivré à Vervloet à Boma, le 15 mars 1904. Valable pour "un fusil Albini transformé" et 500 cartouches.
243. Par Vervloet. Contrat manuscrit, entre lui et Francesco Buiki. Ce dernier est engagé pour un terme de 3 ans, en qualité de cuisinier. Vu à Boma, le 15 mars 1904. (s) H. Godts, Greffier suppléant délégué.
244. Par Vervloet. Copie manuscrite d'un contrat entre lui et le nommé Kamara, originaire du district des Bangala . Ce dernier s'engage à servir en qualité de boy durant 2 ans et 3 mois. Fait à Stanleyville, le 26 avril 1904. (s) Gréban de Saint Germain, Substitut.
245. Autorisation manuscrite notifiant que Vervloet peut "descendre" avec 10 kilos d'ivoire. Stanleyville, le 6 février 1907. Pour le Chef de zone absent, (s) Colin, Cdt.
246. Par E. Dobbelaere, Greffier suppléant près le Tribunal de lère instance du Bas-Congo. Dans une déclaration manuscrite, il y affirme avoir assisté au paiement pour solde, de tout compte du nommé Francesco Buiki. Boma, le 25 février 1907. (s) Dobbelaere.

247. Permis procuré par l'E. I. C. , autorisant Vervloet à exporter 10 kilos d'ivoire (2 pointes). Le montant du droit de sortie est de 16 francs. Boma, le 29 février 1907. (s) [illisible] , Receveur de 2e classe.
248. En 5 pages imprimées. "Feuille d'ordres du 14 mai 1913" contenant des OJ et des ordres de régiment.

CHAPITRE IV.

Documents ayant trait aux séjours en Europe.

A. Correspondance.

249. Par Deryck. Lettre manuscrite datée Ath, le 10 septembre 1894. "Monsieur Vervloet, [F.-T.] ... ci-joint la lettre de Monsieur le Général commandant l'Ecole militaire ... mes félicitations les plus sincères pour le succès remporté par votre fils aux examens scientifiques de la dite Ecole. Je ne doute pas que votre jeune homme ... réussisse à la seconde épreuve ...". (s) Deryck, Lt, 'commandant a, i. ... [illisible] ... au 6e de ligne".
250. Par Deryck. Lettre manuscrite datée Ath, le 6 octobre 1894. "Monsieur Vervloet, que votre jeune homme reste tranquillement chez vous pour bloquer son examen ... Je ne lui enverrai pas de nouveau titre de congé ...". (s) Deryck.
251. Note manuscrite émanant de l'I. C. M. et datée La Cambre, le 1er octobre 1903. "Transmis à Mr. le Sous-lieutenant Vervloet, sa carte d'identité ainsi que sa photographie, en le priant de m'en accuser réception". (s) Gillis, Maj.
252. Lettre dact. émanant du Département de l'Intérieur de l'E. I. C., adressée à Vervloet. "... si vous voulez bien passer par mon Cabinet, lorsque cela vous sera possible ...". Bruxelles, le 8 janvier 1904. (s) Liebrechts.
253. Par Vervloet. Minute ou copie d'une lettre, adressée à Liebrechts, en réponse à celle qui précède. "... je me présenterai dans votre Cabinet, lundi prochain 11 courant ...". Bruxelles, le 9 janvier 1904. (s) Vervloet, Capt.
254. Lettre manuscrite. Mr. et Mme. ... [illisible] souhaitent un heureux voyage à Vervloet et lui demandent "de penser au tableau du Philippeville ...". S. l. n. d. Non signé.

255. Lettre manuscrite adressée à Vervloet, Lt au 11e de ligne, et émanant de l'I. C. M. " ... sous ce pli ... la carte d'identité, ainsi que le portrait-carte qui vous sont destinés". La Cambre, le 17 avril 1907. (s) Gillis, LtCol, Directeur général de l'I. C. M.
256. Lettre manuscrite émanant de l'I. C. M. et adressée à Vervloet. "... sous ce pli, un titre de congé d'un mois pour l'étranger ...". Bruxelles, le 27 avril 1907. (s) Gillis.
257. Lettre manuscrite émanant de l'I. C. M. "Mon cher Vervloet ... l'Institut ne possède pas votre extrait de matricule. Il y a donc lieu d'en réclamer une copie à votre régiment ...". La Cambre, le 3 juin 1907. (s) A. Laga.
258. Lettre dact. émanant du 9e de ligne et adressée à Vervloet, Lt de réserve. "... le régiment effectuera son tir cette année du 1er au 27 août [1913] prochain ... et participera aux grandes manoeuvres du 27 août au 5 septembre ... je vous prie de me faire savoir si vous êtes disposé à rentrer sous les armes pendant cette période ...". Bruxelles, le 4 avril 1913. (s) [illisible], Cdt.
259. Par Vervloet. Minute d'une lettre en réponse à celle qui précède. "Mon Commandant ... j'ai en effet quitté Bruxelles depuis quelques jours, me dirigeant vers l'Italie et le Midi de la France ... lorsque nous rentrerons, il ne nous restera guère que le temps de préparer notre départ pour l'Afrique ... Dans ces conditions ... il me serait désagréable et difficile de rentrer sous les armes ... La chose est-elle indispensable? ...". S. l. n. d. (s) Vervloet.
260. Lettre manuscrite émanant du 9e de ligne, datée Bruxelles, le 14 mai 1913. Vervloet n'est pas obligé de rentrer sous les armes pour la période de manoeuvres. Il est d'ailleurs signalé à la Div comme ne rentrant pas cette année. L'expéditeur rappelle toutefois que la nomination à un grade supérieur dans le cadre des officiers de réserve, est subordonnée à la condition que ceux-ci se soient soumis à 3 rappels. (s) [illisible].

261. Lettre dact. émanant de l'EM du 9e de ligne et adressée au Lt de réserve Vervloet. Celui-ci est prié de faire savoir, par retour du courrier, s'il désire "prendre part aux épreuves du grand concours de tir de 1913". Bruxelles, le 9 juillet 1913. (s) [E. L. J.] Artan [de Saint Martin], LtCol, commandant a. i.
262. Par Vervloet. Minute d'une "Note pour le Major Coucke", contenant un rapide survol des principales activités de l'auteur, de 1900 à 1914. S. l. n. d.
263. Circulaire imprimée émanant du Ministre de la D. N., datée Bruxelles, le 3 août 1920. "A toutes les autorités militaires ..." il est indiqué les modalités, par lesquelles, "les militaires en activité de service, seront admis à faire valoir leurs droits à une pension pour invalidité, résultant du fait de la guerre ...". (s) P. E. Janson.
En annexe au document précité, un modèle de l'attestation à remplir par la commission médicale, et à remettre au militaire examiné conformément à la C. M.
264. Formulaire imprimé d'un procès-verbal d'examen médical. A remplir par la commission médicale et à contresigner par le comparant.
265. Par Vervloet. Minute d'une lettre datée Bruxelles, le 22 novembre 1920. "Mon cher Docteur [Grand], je viens mettre ton obligeance à contribution, en te demandant de vouloir bien établir un certificat, destiné à appuyer ma demande de passer devant la commission d'invalidité pour les officiers encore en activité ...". (s) Vervloet.
266. Par le docteur Grand (1). Lettre manuscrite adressée à Vervloet, en réponse à celle qui précède. "Je vous envoie le certificat demandé ...". Grand donne alors de ses nouvelles, et rappelle que sa propriété a été ravagée lors du combat de Sart-Tilmant. Le 3 novembre 1920. (s) Grand.

(1) En 1914, il soigna Vervloet, blessé à Wespelaar.

267. Circulaire dact. émanant du commandant de la 6e Circonscription militaire de Bruxelles. "... les militaires dont les noms suivent ... sont priés de se présenter devant la commission d'examen des droits à la pension pour invalidité ...". Vervloet doit s'y présenter le 13 décembre 1920. Bruxelles, le 9 décembre 1920. (s) [A.] Biebuyck, LtGen, Aide de Camp du Roi.
268. Par Vervloet. Copie manuscrite d'un rapport le concernant, et établi pour la commission médicale dont il vient d'être question. On y mentionne les blessures, maladies et infirmités de l'intéressé. Bruxelles, le 13 décembre 1920. (s) Vervloet.
269. Circulaire imprimée émanant du Ministre de la D. N., datée Bruxelles, le 20 décembre 1920. "A toutes les autorités militaires ... objet : octroi des congés pour motifs de santé aux officiers ...". Afin d'éviter l'octroi abusif de ces congés, le droit de les accorder, est provisoirement retiré aux Chefs de Corps ou autorités similaires. (s) A. Devèze.
270. Lettre dact. sur papier à en-tête de l'Administration Communale de la ville d'Anvers. Datée Anvers, le 6 août 1930, le Collège des Bourgmestres et Echevins y remercie Vervloet, pour sa précieuse collaboration, en tant que membre de la Commission d'organisation de la Fête coloniale de 1930. (s) [illisible], Bourgmestre.
271. Minute ou copie par Vervloet d'une lettre adressée à l'U. N. O. I. G. "... sous ce pli ... et complété par deux notes annexées, le tableau de renseignements confidentiels, en vue de compléter votre documentation ...". Bruxelles, le 8 juin 1939. (s) Vervloet.
272. Copie manuscrite par Vervloet du tableau annoncé ci-dessus et intitulé : "Pour notre documentation (Renseignements confidentiels)". Ixelles, le 8 juin 1939. (s) Vervloet.
273. Circulaire imprimée émanant de l'I. R. C. B. et reçue par Vervloet, le 7 août 1942. "... l'Institut vous saurait gré ... de tout renseignement ou document, que vous seriez en mesure de lui communiquer, vous

concernant ou concernant des coloniaux décédés qui paraîtraient dignes de figurer dans la Biographie Coloniale Belge ...".

274. En 2 exemplaires. Copie dact. de la circulaire ci-dessus.
275. En 2 exemplaires. Copie dact. d'une lettre adressée à [E.] De Jonghe, Secrétaire général de l'I. R. C. B. Afin d'aider à l'élaboration de la Biographie Coloniale, Vervloet annonce l'envoi de "sa fiche biographique". Il cite aussi des sources éditées susceptibles de fournir des renseignements sur des coloniaux décédés. Bruxelles, le 17 septembre 1942.
276. Copie dact. de la fiche biographique annoncée ci-dessus.
277. Copie dact. d'une lettre de Vervloet au Secrétaire des Séances de l'I. R. C. B. et datée Bruxelles, le 4 juin 1947. "J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 2 juin courant ... relative à l'élaboration ... d'une Biographie Coloniale Belge ... à la suite de très graves accrocs de santé dont j'ai été atteint au cours de ces derniers mois, je crois ne pouvoir mieux faire ... que de transmettre votre lettre et son annexe à notre dévoué Président, le Colonel Muller ...".
'P. S. ... ma biographie a été adressée le 17 septembre 1942, à Mr. le Secrétaire général De Jonghe.'
278. Circulaire dact. émanant de l'Association des Vétérans Coloniaux et datée Bruxelles, le 8 juin 1951. C'est une demande pour "l'établissement éventuel d'un dossier de propositions de distinctions honorifiques se trouvant en ordre utile". (s) E. Muller.
279. En annexe à la circulaire ci-dessus, la fiche signalétique à remplir par l'intéressé, pour constituer le dossier dont il vient d'être question.
280. Copie dact. d'une lettre de Vervloet à E. Muller, Président de l'Association des Vétérans Coloniaux. Vervloet y annonce qu'en annexe, se trouvent la liste de ses distinctions honorifiques, tant nationales qu'étrangères, et des renseignements détaillés sur ses activités coloniales. Bruxelles, le 17 juin 1951. (s) "Le vieux Major".

281. En annexe à la lettre qui précède et en 5 pages. Copie dact. de la "fiche du Major pensionné G. Vervloet, pour l'Association des Vétérans Coloniaux". Bruxelles, le 15 juin 1951. (s) Vervloet.

B. Autres documents.

282. "Bon pour procuration" manuscrit par Vervloet. Arnold, Directeur, 4 rue Bréderode à Bruxelles est autorisé à recevoir en son nom, toutes les sommes qui lui reviendront en sa qualité d'officier de l'Armée belge. S. l. n. d.
283. En 20 pages imprimées, un "Extrait du recueil des dispositions en vigueur, concernant les registres de Population". Préfacé par Gillis et daté La Cambre, le 8 janvier 1904.
284. En 15 pages imprimées. Circulaire émanant du Ministère de la Guerre et préfacé par de Broqueville à Bruxelles, le 26 mars 1913. Concerne les nouveaux uniformes des officiers.
285. Copie manuscrite par Vervloet d'un "Extrait des punitions subies au cours de la Campagne par le Capitaine-commandant Vervloet : Néant". Le 15 janvier 1919. (s) Préaux.
286. Copie manuscrite par Vervloet de "Renseignements complémentaires concernant le Major pensionné, invalide de guerre de l'Armée belge, Gustave Vervloet". Il y est question de ses distinctions honorifiques et des groupements français et belges dont il fait partie. S. l. n. d.
287. Copie manuscrite par Vervloet d'un certificat médical le concernant. Le docteur Lebrun, médecin principal divisionnaire au QG "... certifie avoir visité le Major Vervloet ... et l'avoir trouvé atteint d'anémie, suite de séjour au Congo et de fatigues de la Campagne ... il y a lieu d'accorder ... un congé de repos de 20 jours". Bruxelles, le 19 avril 1919. (s) Lebrun.

288. Copie manuscrite par Vervloet d'un extrait de sa matricule. S'étendant du 1er septembre 1893 au 18 mars 1920, l'extrait contient les états de service de l'intéressé, ses blessures, ses distinctions, ses actes de dévouement etc. . . . S.l.n.d. (s) [F. L. G.] Higuët, Quartier-maître.
289. En 3 pages. Copie dact. intitulée : "Dossier personnel du Major Vervloet J. A. G.". Il y est question de ses nominations, mutations, punitions, distinctions, citations etc . . . jusque vers 1920. S.l.n.d.
290. En 4 feuilles, Copie dact. d'une notice biographique de Vervloet. Contient une liste de ses distinctions honorifiques et des groupements belges et français auxquels il adhère. La notice s'arrête vers 1922. S.l.n.d.
291. En 4 feuilles. Une notice biographique dact. du Maj G. Vervloet. S.l.n.d.
292. En 4 feuilles. Copie dact. s.l.n.d. d'une "Notice biographique concernant le Major pensionné Vervloet".
293. En 13 pages. Minute par Vervloet d'une notice autobiographique s'étendant jusque vers 1925. S.l.n.d.
294. En 5 feuilles. Copie dact. d'une notice biographique de Vervloet, confiée à l'I. R. C. B., Bruxelles, le 17 septembre 1942.

CHAPITRE V.

Publications de G. Vervloet.

295. 2 coupures du "XXe Siècle" du 27 septembre 1904, reproduisant une lettre datée Rutchuru, le 1er août 1904. On y parle des difficultés politiques aux frontières est de l'E. I. C. [Quoique non signée, la lettre reproduite est probablement de Vervloet.]
296. 2 coupures extraites d'un journal du 27 septembre 1904, reproduisant la lettre précitée, datée Rutchuru, le 1er août 1904.
297. Coupure d'un journal non identifié, ni daté, reproduisant une lettre datée Bobandana, le 1er août 1904. On y traite de la région des lacs et des volcans. [Quoique non signée, la lettre reproduite est probablement de Vervloet] .
298. Coupure du "Journal de Bruxelles" du 30 septembre 1904, reproduisant la lettre précitée, datée Bobandana, le 1er août 1904.
299. 8 feuilles formant un tout intitulé : "La région des volcans". L'article est abondamment illustré [et proviendrait d'un numéro de "L'Expansion Belge" paru en 1910].
300. Aux sources du Nil, dans la région des volcans, du lac Edouard, Albert et du Ruwenzori, Bruxelles, 1911.
301. Journée Coloniale 4 juillet 1920. Rapport à Sa Majesté le Roi, Bruxelles, 1921. Outre le bilan de la première 'Journée Coloniale', on y parle déjà de celle prévue pour le 1er juillet 1921.
302. 2 coupures extraites du "Matériel Colonial" de décembre 1922 - janvier 1923. A propos de la participation de l'Association pour le Perfectionnement du Matériel Colonial à l'exposition de Marseille [1922] .
303. Rapport au Roi sur la Journée Coloniale de 1921, Bruxelles, 1923.

304. Le Copal du Congo, Anvers, 1932. [A l'époque ce fascicule était offert par la Société Coloniale Anversoise].
305. Le Copal du Congo, sa production, son exportation, son traitement, utilisations industrielles, résultats des recherches scientifiques, Bruxelles, 1934.
306. 3 feuilles extraites du "Mars et Mercure" de décembre 1938. On y parle d'un discours sur le Congo prononcé par Vervloet, lors d'un banquet à Gand.
307. En annexe aux 3 feuilles précitées, on trouve une copie dact. en 12 feuilles, reproduisant in extenso cette allocution prononcée à Gand.

CHAPITRE VI.

Journaux, revues, extraits et coupures de presse.

A. Journaux et revues.

308. "Le Moniteur Belge" du 25 et 26 septembre 1899. Le 1er Sgt Vervloet y est nommé SLt.
309. "Le Congo Belge" du 17 novembre 1901. Contient un extrait de la relation du séjour de Mgr. H. Streicher à Kilo, où il fut reçu par le Lt Vervloet.
310. "La Tribune Congolaise" du 4 mai 1905. Il y est question des difficultés d'une action de police de l'Adjoint supérieur, Vervloet, dans la région des volcans.
311. "La Tribune Congolaise" du 7 août 1919. Sous la rubrique "nos Congolais au front", on mentionne les distinctions honorifiques du Maj Vervloet.
312. Le "Pourquoi Pas?" du 1er juillet 1921. La couverture et le premier article sont consacrés au Maj Vervloet, organisateur de la "Journée Coloniale".
313. La "Chronique de l'Institut Colonial Français" du 1er mars 1926. Un tiers de page est consacré à Vervloet, Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Noire du Bénin.
314. La "Revue des Indépendants" de juillet 1927. On y trouve un compte-rendu du discours tenu par Vervloet le 18 juin, au banquet du Syndicat des Journalistes et Ecrivains.
315. 2 exemplaires de "Notre Colonie" de septembre-octobre 1928. On y lit une brève notice biographique de Vervloet. L'article est signé Kasuku M'bili.
316. "Le Midi Colonial" du 4 décembre 1930. On y signale que Vervloet est nommé membre de la Commission supérieure de patronage de la participation des producteurs belges à l'Exposition Internationale de Paris en 1931.
317. "Le Moniteur Belge" du 1er août 1931. Vervloet y est nommé Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

318. Nouvelle Anthologie, T. I, "Revue des Indépendants", Nice, 1933. 7 pages y sont consacrées à un texte du Maj Vervloet, intitulé : "Visions de de la grande forêt équatoriale africaine".
319. "La Nation Belge" du 29 septembre 1949. Contient un article consacré à Vervloet, et intitulé : "Un grand serviteur du pays".
320. La "Revue Congolaise Illustrée" de novembre 1953. Le premier article retrace les activités de feu Vervloet. A la rubrique nécrologique, il est question de son décès, et au bas de la page, figure une reproduction de la lettre de condoléances envoyée à cette occasion, par le Ministre A. Dequae.
321. La "Revue Congolaise Illustrée" de janvier 1954. Contient la reproduction d'un article paru dans "L'Essor du Congo" et concernant le décès du Maj Vervloet.

B. Extraits et coupures de presse.

1. Coupures et extraits datés et identifiés.

322. Coupure du "Journal de Bruxelles" du 7 janvier 1902. Il y est question d'un Capt étranger, qui après avoir servi l'E. I. C., s'est mis à le dénigrer. Au bas de l'article, une annotation manuscrite par Vervloet : "Burrows" [G.] .
323. Coupure du "Gaulois" du 11 janvier 1902. On y critique violemment la politique coloniale belge.
324. Coupure de "L'Etoile Belge" du 8 avril 1902. Il y est question du succès d'une opération antiesclavagiste au Katanga. C'est le Lt Hendrickx [J. L. H.] qui la dirige.
325. 3 feuilles extraites de "L'Expansion Belge" de juin 1910, 3 pages y ont trait à une notice biographique de Vervloet.
326. Coupure de l' "African World and Cape-Cafro Express" du 27 février 1926. Il y est question du Maj Vervloet devenu Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Noire du Bénin.

327. Coupure de la "Chronique de l'Institut Colonial Français" du 1er mars 1926, consacrée à Vervloet, Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Noire du Bénin.
328. Coupure de la "Nieuwe Gazet" du 7 décembre 1928. Sous le titre : "Onze groote mannen", 2 photos accolées. Celle de Vervloet est à droite, celle du Gen [L. A. E. B.] de Witte est à gauche.
329. Coupure du "Bulletin de la Fédération Nationale des Anciens Combattants" de juin 1935. L'article concerne l'octroi d'un 8e chevron de front.
330. 1 feuille des "Droits des Combattants" du 3 mars 1939. Contient un article sur "l'octroi de décorations avec glaives, suivant un système basé sur les titres de guerre".
331. 1 feuille de "L'Invalide Belge" du 26 mars 1939. Concerne l'octroi de distinctions honorifiques.
332. Coupure de "L'Essor du Congo" du 27 mars 1948. A propos des éruptions volcaniques au Kivu.

2. Coupures et extraits soit non datés, soit non identifiés.

333. Coupure d'un journal non identifié, daté du 31 juillet [1902 probablement]. L'article est intitulé : "Départ pour le Congo" et mentionne les personnalités se trouvant à bord du Philippeville ce 31 juillet. [Cet article est collé dans le carnet de route n° VI de Vervloet].
334. Coupure provenant d'un journal paru le 24 novembre 1902. Contient des données à propos du chemin de fer devant joindre le fleuve Congo au Nil.
335. Feuille double extraite du journal "Chasse et Pêche". Il y est question d'une histoire de chien et de léopard qui s'est passée à Kilo. L'article est dédié au Maj Vervloet.

336. Coupure commentant l'A. R. du 20 juillet 1930, concernant la décoration commémorative du Centenaire.
337. Coupure d'un journal paru le 1er mars 1950. L'article s'intitule : "2e Promotion avec glaives".
338. Coupure d'un autre journal paru le 1er mars 1950. L'article s'intitule aussi : "2e Promotion avec glaives" et contient le modèle du formulaire à envoyer, en vue d'obtenir cette distinction.

CHAPITRE VII.

Divers.

339. Par Devos, LtCol. Note manuscrite réclamant au Cdt Voets, "l'état des dépenses de table du mois écoulé". S.l., le 1er février 1900. (s) Devos.
340. Enveloppe à en-tête de l'E. I. C. et adressée à "Mr. le Chef de Territoire du Lac Albert à Kilo". Le nom de l'expéditeur y est illisible. S.l. n. d.
341. Facture provenant d'une droguerie bruxelloise, et datée du 13 septembre 1903. Le prix de 198 épreuves format 9 X 12, et de 6 cartes postales, y est mentionné.
342. Petite enveloppe rose adressée au Lt Vervloet. Le nom de l'expéditeur ne s'y trouve pas.
343. Manuscrit par Vervloet, le "Règlement pour le mess des agents appartenant aux catégories J. K. L. [?]". S.l. n. d.
344. Carte postale format 9 X 14. Intitulée : "Voyage Baraka-Stanleyville", elle montre "l'Inspecteur d'Etat Costermans et ses compagnons sur la route".
345. Probablement par Vervloet. Brève minute d'un plan de défense ou d'une théorie tactique envisageant une attaque ennemie sur Uvira. S.l. n. d.
346. Liste, manuscrite par Vervloet, de dépenses pour "cadeaux chef, transport, avances blancs ...". S.l. n. d.
347. Liste manuscrite par Vervloet et intitulée : "Tarif". 46 articles d'équipement, destinés pour la plupart à l'habillement, y sont mentionnés avec leur prix.
348. Modèle polycopié d'un bon pour procuration, autorisant "Mr. Arnold, Directeur, 4 rue Bréderode ... à recevoir pour moi et en mon nom, toutes les sommes qui me reviendront en ma qualité d'officier de l'Armée Belge ...".

349. Illustration polychrome ou brevet commémoratif de l'Yser, montrant un gradé debout dans une tranchée, au milieu de ses hommes.
350. Sur un feuillet, une adresse manuscrite par Vervloet, Mr. Ch. Maxsted, The Chiff, Hessle, Easten Yorkshire England.
351. Note de ménage adressée au Cdt Vervloet. Le prix de 7 déjeuners, 6 dîners et 7 soupers y est indiqué. Pas de signature. S. l. n. d.
352. Une photo du Maj Vervloet en uniforme, format 28,5 X 18.
353. Carte de visite de G. Vervloet, "Administrateur-délégué de la S. A. Lovarna".
354. Enveloppe à en-tête des Galeries Anspach adressée à Mme Vervloet.
355. Fiche biographique émise par l'I. R. C. B., pour y recueillir des renseignements sur les coloniaux qu'il envisage de faire figurer dans la Biographie Coloniale.

+ + +
+ +
+

TABLE ONOMASTIQUE.

Les chiffres renvoient aux pages. Le nom de Gustave Vervloet n'a pas été repris.

+ +

+

- Abumbi, (rivière), 11.
Adam, A., 19.
Adjamu, 11.
"African World and Cape-Cafro Express", 107.
Afrique, 30, 31, 63, 66, 90, 94, 98.
Agu, 17, 20.
Albert (lac), 14, 20, 28, 48, 104.
"Albertville" (bateau), 6, 59.
Albini (fusil), 95.
"Alexandre Delcommune" (bateau), 91.
Allemagne, 22.
Allemands, 25.
Ambulance de l'Océan, 34.
Amicale des Officiers de la Campagne 1914-1918, 46.
Andelogo, 11, 13.
André, J. V., 9, 16, 17, 18, 19.
Anglais, 14.
Ansiaux, J. N. C., 18, 20.
Anspach (galeries), 111.
Anvers, 6, 7, 23, 26, 27, 31, 33, 38, 41, 46, 59, 63, 67, 85, 100, 105.
Anzélius, F., 18, 95.
Arabes, 17, 20.
Arcq, A. J., 18.
Armée belge, 9, 27, 33, 35, 42, 65, 102, 110.
Armée française, 35.
Arnold, 102, 110.
Artan de Saint Martin, E. L. J., 99.
Aruwimi (rivière), 27, 31.
Association des Ecrivains et Artistes Coloniaux, 46.
Association pour le Perfectionnement du Matériel Colonial, 104.
Association de la Presse Coloniale Belge, 38.

- Association des Vétérans Coloniaux, 38, 46, 101, 102.
Ath, 97.
Athénée Royal de Bruxelles, 5.
Avakubi, 8, 9, 18, 27, 59, 60, 61.
- Bambili, 67.
Bamengo, 12.
Bangala, 12, 95.
Baniari, 13, 88.
Baraka, 25, 92, 110.
Bas-Congo, 95.
Bastien, J., 28.
Baudefet, O., 23, 24, 27, 62, 64, 65, 92, 94.
Belgique, 27, 30, 33, 36, 37, 39, 46, 83, 87.
"Belgique Coloniale", 23.
Béni, 7, 19, 21, 27, 29, 93.
Berchem-lez-Anvers, 92.
Bernard, H., 41.
Beverloo, 94.
Biebuyck, A., 100.
"Biographie Coloniale Belge", 41, 101, 111.
Bobandana, 91, 94, 104.
Bogaerts, A., 28.
Boke, 61.
Boma, 7, 23, 26, 27, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 90, 92,
93, 94, 95, 96.
Bôo, 17, 19.
Bordeaux, 30.
Britanniques, 10, 14, 15.
Bruxelles, 14, 22, 26, 30, 31, 35, 41, 42, 46, 57, 58,
59, 63, 64, 65, 66, 67, 75, 76, 77, 78, 79, 80,
81, 82, 83, 90, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102,
103, 104, 105.
"Bruxellesville" (bateau), 27.
Bryde, H. T., 15, 87.
Bude, 17, 20.
Buiki, F., 95.
Buisset, G. J. A., 74.
Bull Dog (revolver), 95.
"Bulletin de l'Association des Vétérans Coloniaux", 39,
42, 48, 49.
"Bulletin de la Fédération Nationale des Anciens Combat-
tants", 108.
"Bulletin de la Société Belge d'Etudes Coloniales", 30.
"Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie", 30, 48.
Burrows, G., 107.
Bwana Tala-Tala, 12.

- Cambre (La), 65, 97, 98, 102.
Cateaux, A., 7, 27, 28, 41.
Cayen, A., 14, 41.
Cercle (Royal) Africain, VI, 30, 46.
Chambre de Commerce Belge à Marseille, 36, 81.
Chari (rivière), 11.
"Chasse et Pêche", 108.
Chiff (the), 111.
"Chronique de l'Institut Colonial Français", 106, 108.
Clinckemaille, L., 69, 70, 71.
Clyff, 81.
Coen, C., 65.
Colin, L. E. A. J. M., 95.
Colmant, P., 30.
Colpine, A. E. M., 78.
Comité du Katanga, 30.
Comité Spécial du Katanga (C. S. K.), 55, 91.
Commissariat Général de Belgique, 38.
Commission d'Etudes du Chemin de Fer Stanleyville-
Redjaf, 19, 87.
Commission Interalliée des Chemins de Fer, 35, 75.
Commission Supérieure de Patronnage à l'Exposition
Internationale Coloniale de Paris (1931), 82.
Comptoir Africain des Produits de l'Equateur (C. A. P. E.),
37.
Congo, V, VIII, 6, 7, 14, 21, 22, 26, 29, 30, 31, 32, 36,
37, 38, 39, 41, 48, 49, 59, 63, 64, 89, 91, 102,
105, 108.
Congo (fleuve), 7, 14, 15, 16, 23, 27, 108.
"Congo Belge" (Le), 8, 42, 106.
Cornevin, R., 14, 15, 41.
Cornil, 71, 79.
Costermans, P. M. A., 19, 21, 22, 23, 25, 61, 62, 64,
89, 90, 110.
Coucke, 99.
Coulbaut, 81.
Cousebant d'Alkemade, A., 58, 59, 65.
Croix Verte Coloniale, 47.
Dar es-Salam, 90.
Dauby, O., 57.
Daye, P., 41.
de Broqueville, C., 67, 102.
De Ceuninck, A. A. C., 71, 72.
de Cuvelier, A., 63, 64.
De Doncker, 77.

- Degoutte, J. M. G., 73.
Dejaiffe, A. L. G., 68, 72.
Dejonghe, E., 101.
De Kemmeter, C., 23, 89.
Delhayé, A., 18.
Della Noce, G., 91.
Denauw, H. J., 18.
De Neeff, C. A. J. M., 77.
Denis, H., 35, 76.
"Dépêche Coloniale et Maritime", 37.
Depester, H., 41.
Dequae, A., 107.
Deryck, 97.
Deswert, I., 59.
De Tilly, J., 57, 58.
Devèze, A., 77, 79, 80, 81, 100.
Devos, 110.
de Witte, L. A. E. B., 108.
Dikwa, 17, 19.
Dixmude, 34, 72.
Dobbelaere, E., 95.
Dobukela, 20.
Dohet, A., 25.
Donckier de Donceel, X., 14.
"Droits des Combattants", 108.
Droogmans, H., 63, 64.
Dubois, A., V.
Dubreucq, R., 30.
Dufilé, 16, 18, 87.
Dupont, 89.

Ecole (Royale) Militaire, V, 5, 42, 57, 58, 97.
Edouard (lac), 28, 48, 104.
Ekwangatana, 32, 94.
England, 111.
Entr'aide Coloniale, 35, 46.
"Essor Colonial et Maritime", 37, 48.
"Essor du Congo" (L'), 37, 107, 108.
"Essorial" (L'), 37.
Etat Indépendant du Congo (E. I. C.), 6, 10, 14, 15, 21,
22, 26, 27, 31, 35, 55, 59, 60, 62, 63, 64, 65,
83, 85, 90, 94, 95, 96, 104, 107, 110.
"Etoile Belge" (L'), 107.
Europe, VII, VIII, 8, 18, 21, 23, 25, 30, 31, 32, 87, 92,
93, 97.

Européen(s), 8, 14, 18, 24.
"Expansion Belge" (L'), 48, 104, 107.
Exposition Coloniale Nationale de Marseille (1922), 81,
104.
Exposition Internationale d'Anvers, 38.
Exposition Internationale Coloniale de Paris (Vincennes)
(1931), 38, 106.
Exposition Internationale de Paris (1937), 83.
Falls (Stanley), 7, 8, 15, 19, 48.
Fédération Française (et Internationale) des Anciens
Coloniaux, 37, 47.
Federspiel, J. K. E., 8, 60.
Flament, F., 41.
Flamme, J., 9, 11, 15, 16, 17, 60, 61.
Flandre, 34
Flandres, 34.
Force Publique (F.P.), 6, 8, 23, 41, 55, 59, 60, 63,
64, 86.
Foenquinos, 48.
Fort-Béni, 91.
France, 36, 37, 47, 80, 83, 98.
Fraternelle (des Anciens Combattants) du 9e de ligne,
46, 82.
Fuchs, F., 63.
Gand, 105.
Garde, M. J., 30.
"Gaulois" (Le), 107.
Getteman, J. B. A., 9.
Gillain, C. C. V., 41, 73.
Gillis, L., 63, 65, 97, 98, 102.
Godts, H., 95.
Graff, 68.
Grand, 99.
Grande-Bretagne, 87.
Gréban de Saint-Germain, 95.
Grison, G., 29, 93.
Gzela, 13.
Habig, J., 35.
Haecht, 33.
Hannam, 7.
Hanolet, L., 16.
Hanouille, L., 9, 18, 19, 60, 61.
Hasselt, 79.

- Haut-Ituri (Cie de la F.P. du), 8, 9, 60.
Haut-Ituri (territoire, zone du), 7, 16, 27, 59, 60, 66.
Haut-Nil, 30.
Havre (Le), 67, 68, 71.
Hellebaut, J. M. J. T. J. N., 65, 67.
Hendrickx, J. L. M., 107.
Henry, J., 83.
Henry de la Lindi, J., 7, 38, 41, 87.
Hessle, 111.
Higuet, F. L. G., 103.
Houthulst, 34.
Hublet, C. J. A., 68.
Hulste, 34, 73, 74, 75, 77.
Hymans, P., 83.
Institut Cartographique Militaire, (I. C. M.), 6, 30, 55, 59, 63, 65, 97, 98.
Institut Colonial Français, 47.
Institut Royal Colonial Belge, 41, 55, 100, 101, 103, 111.
Institut Royal du Patrimoine Artistique, VI, 86.
"Invalide Belge" (L'), 108.
Irumu, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 21, 60, 61, 85, 95.
Italie, 98.
Ituri (rivière), 7, 11, 32, 86.
Ixelles, 39, 57, 58, 84, 100.
Jacques, A., 34, 68, 69, 70, 73.
Jammes, J. J. G., 92.
Janson, P. E., 77, 78, 99.
Janssens, E., 7, 27, 28, 41.
Jentgen, P., 22, 41.
Jockmans, G., V.
Johnston, H., 15, 87.
Joostens, E. F., 69, 70, 73, 74, 75.
"Journal de Bruxelles", 104, 107.
"Journée(s) Coloniale(s)" (de Belgique), 35, 36, 46, 104, 106.
Kabale, 21.
Kahenga, 92.
Kamara, 95.
Kania, 26.
Karhamba, 93.
Kasongo, 23, 94.
Kasuku M'bili, 106.
Katanga, 15, 107.

Kéro, 16.
Kéta, 17, 20.
Keucher (Keuker), 66.
Kilikwa, 19.
Kilo (notable indigène), 7, 12.
Kilo (poste), VII, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18,
19, 21, 48, 59, 60, 61, 85, 86, 106, 108, 110.
Kilo-Moto, 7, 41.
Kimbissa, 87.
Kivu (lac), 21, 91.
Kivu (province), 19, 21, 22, 30, 61, 86, 93, 108.
Kivu-Tanganika (territoire du), 22.

Lac Albert (territoire du), 7, 18, 110.
Lado (Enclave de), 14, 15, 16, 17, 20.
Lado (poste), 16.
Laga, A., 98.
Lebrun, 102.
Léopold II, 14, 15, 30.
Léopoldville, 7, 23, 41.
Libourne, 30.
Liebrechts, C. A. M., 59, 63, 64, 65, 66, 90, 97.
Ligue Maritime et Coloniale, 37.
Lindi, (rivière), 27.
Lombartzijde, 33.
Londres, 33.
Louvain, 33.
Lovarna (S. A.), 111.
Luvungi (poste), VII, 21, 22, 23, 24, 25, 61, 62, 87,
89, 91.
Luvungi (rivière), 22.
Luwel, M., V, 41.
Lys, 34, 73, 76, 77.

Mahagi, VII, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18,
19, 20, 60, 61, 86, 87, 95.
Malfeyt, J., 7, 19, 90.
Malines, 33.
Marseille, 36, 81, 104.
"Mars et Mercure", 105.
Masson, F., 75.
Matadi, 7, 33.
"Matériel Colonial" (Le), 104.
Maxsted, C., 111.
Mazure, 68.
Meeus, J. 94.

Michalaridis, 92.
Michel, A. E., 94.
"Midi Colonial" (Le), 106.
Mikeno, 26.
Mobimbi, 62.
Mokada (rivière), 11.
"Moniteur Belge", 106.
Monganga, 24.
Moulaert, G., 7, 41.
Mpe-Kaziwa (voir aussi Nya-Kaziwa), 89.
Muhavura, 26, 28.
Muller, E., 101.
Musée de l'Armée, VI.
Musée Royal de l'Afrique Centrale, V, 41, 42, 87.
Mutuelle Congolaise, 35, 38, 46.

Naples, 90.
"Nation Belge" (La), 107.
Nepoko, 11, 13, 85.
Nèthe (rivière), 33.
n'Got, 13.
Nice, 107.
"Nieuwe Gazet", 108.
Nil, 13, 14, 15, 16, 20, 48, 104, 108.
Nordenfelt (canon), 16, 22.
"Notre Colonie", 106.
n'Tebbe, 87.
Nya-Kaziwa (Mpe-Kaziwa), 24.
Nya-Lukemba, 21, 22, 25, 62.
n'Zi, 17, 18, 19, 20.

Office Belge de Colonisation au Congo, 35.
Olsen, F. V., 23.
Ostende, 60.

Pamitu, 17.
Panne (La), 34.
Pâquet, P., 75.
Paris, 14, 36, 37, 38, 41, 42, 48, 80, 83.
Patchu, 12.
Pelissero, E., 8, 10, 11, 14, 60, 85.
Pères Blancs, 18.
"Philippeville" (bateau), 26, 64, 97, 108.
Pierret, A., 82.
"Pourquoi Pas?", 36, 106.
Préaux, O. J., 72, 73, 74, 76, 102.
Provence, 36
Province orientale, 7, 59.

- Radelet, A. J., 80.
Redjaf, 15, 18, 19, 20, 87.
Remory, A., 5.
République Française, 80.
"Revue Congo", 48.
"Revue Congolaise Illustrée", 107.
"Revue des Indépendants", 106, 107.
Richard, E., 69, 70, 72, 73, 74.
Roi (Albert 1er), 71, 79, 81, 82, 104.
Roi-Souverain (Léopold II), 6, 8, 64.
Royal Club Africain, 46.
Royaux, L. J., 70, 71.
Rubbens, E., 83.
Rutchuru (poste), 19, 21, 26, 27, 61, 64, 65, 88, 90, 91,
92, 93, 94, 104.
Rutchuru (zone de), 93.
Rutchuru-Béni (territoire, zone de la), 27, 28, 64, 65.
Rutchuru-Semliki (zone de la), 93.
Ruwenzori, 48, 104.
Ruzizi (rivière), 22.
Ruzizi-Kivu (territoire, zone de la), VII, 21, 26, 27, 28,
64, 92.

Saint-Gustave (mission), 29, 93.
Saint-Josse-ten-Noode, 5, 39, 57, 58.
Sart-Tilmant, 99.
Sebama, 92.
Section Coloniale de la Presse Latine, 47.
Seghers, G., 87.
"Semaines Coloniales Françaises", 36.
Sépulchre, J., 37.
Siffer, M., 9, 60.
Sillye, A., 7, 9, 11, 13, 17, 18, 20, 60, 61, 85.
Société Anonyme du Travail Industriel, 38, 82.
Société Belge d'Etudes Coloniales, 30.
Société Coloniale Anversoise, 105.
Société Commerciale et Minière du Congo (COMINIÈRE),
VI, 31, 32, 42.
Société Générale et Royale des Officiers Retraités, 47.
Société de la Légion d'Honneur, 47.
Société Nationale de Chemins de Fer Belges, 38.
Société des Romanciers et Auteurs Coloniaux, 47.
Société Royale Belge de Géographie, 46.
Stadenberg, 34, 72, 73, 74, 75, 76, 77.
Stamane, A., 65, 93, 94.

- Stanleyville, 15, 18, 19, 20, 29, 31, 87, 92, 95, 110.
Steurs, A., 57, 58.
Streicher, H., 8, 106.
Stuyvekenskerke, 33.
Swahili, 12.
Syndicat des Journalistes et Ecrivains, 47, 106.
Tabarca, 8.
Tanganika (lac), 21, 90.
Tasnier, L.P.J., 78.
Tchulu, 17, 19.
Tchuru, 12.
Tervuren, V, 41.
Thervoz, 91.
Thielemans, 69, 70.
Thuriaux-Hennebert, A., 41.
Tokukenda, 20.
Tombeur (de Tabora), C., 21, 22, 23, 24, 27, 62, 89,
90, 91, 92, 93.
Tourneur, 90.
"Tribune Congolaise" (La), 26, 106.
Ubangi, 31.
Uele, (rivière), 32.
Uelé (territoire, district de l'), 16, 31, 67.
Uele (Bas-), 94.
Uganda, 8, 10, 15, 18, 87.
Union Nationale des Officiers Invalides de Guerre
(U.N.O.I.G.), 46, 55, 84, 100.
Union des Vétérans Coloniaux, VI.
Uvira, 21, 23, 26, 61, 62, 64, 90, 91, 92, 94, 110.
van Damme, G., 59, 62, 64.
Van den Berghe, H., 28.
Van Hende, P., 21, 24, 62, 89.
van Marcke de Lummen, L., 7, 9, 10, 11, 12, 13, 18,
20, 60, 85.
Van Ortroy, F., 79, 80.
van Parys, C.H.V.M., 82.
Vereecken, 68.
Vervloet, C., 6.
Vervloet, F.-T., 5, 57, 63, 97.
Vervloet, J., 18.
Vervloet (Madame, née Garde, M.-J.), V, 111.
"Vétéran" (Le), 77.
"Vie Technique, Industrielle, Agricole et Coloniale" (La),
36, 37, 42.

Vigier, F. (née Garde, M.-J.), 30.
Vincennes, 38.
"Vingtième (XXe) Siècle" (Le), 104.
Voets, 110.
Wadelaf, 20.
Wahis, T., 26, 27, 59, 64, 93.
Wallendu, 17.
Walu, 12, 13, 85.
Wamba, 66.
Wangermée, E., 59.
Warnant, E.J., 30; 94.
Wavre Sainte-Catherine, 33.
Wespelaar, 33, 99.
Yorkshire, 111.
Yser, 33, 77, 111.